

Société : SOCIÉTÉ ANONYME D'ECONOMIE MIXTE SO SPACE
à Conseil d'Administration.

Capital : 3.488.742,50 Euros

- Adresse Etablissement stationnement :
64 Avenue Saint-Jean d'Angély 79000 NIORT
- Adresse Etablissement Acclameur :
50, rue Charles Darwin 79000 NIORT
- Siège Social : Hôtel de Ville de NIORT

RAPPORT ANNUEL DU MANDATAIRE

EXERCICE 2016

Issu de la loi du 7 juillet 1983, l'alinéa 7 de l'article L 1524-5 du Code Général de la Collectivité Territoriale dispose « Les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au Conseil d'Administration... ».

Les représentants des collectivités territoriales exerçant les fonctions d'administrateurs au sein de la SO SPACE présentent donc ci-après leur Rapport écrit à leurs Assemblées délibérantes de la Ville de Niort et de la Communauté d'Agglomération du Niortais.

SOMMAIRE

- ① **PREAMBULE**
- ② **FICHES SIGNALÉTIQUES DE LA SO SPACE**
- ③ **RAPPORT DE GESTION DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2016**
- ④ **BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2016**
COMPTES DE RÉSULTAT par activité Stationnement et Acclameur
- ⑤ **ENGAGEMENTS FINANCIERS DE LA VILLE DE NIORT**
- ⑥ **RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**
- ⑦ **FONCTIONNEMENT DES ORGANES SOCIAUX**

- 1 - PREAMBULE

La SO SPACE est une **Société Anonyme d'Economie Mixte à Conseil d'Administration**. Son capital social s'élève à ce jour à 3.488.742,50 €. Il est composé de 70,11% d'actions publiques : Ville de Niort (70,07 %) et CAN (0.04 %), ainsi que 29,89 % d'actions privées. Le détail de la répartition du capital social figure sur la FICHE D'IDENTITE N°1 ci-après.

SON FONCTIONNEMENT ACTUEL

→ Le Conseil d'Administration est composé de 11 Administrateurs parmi lesquels 5 représentants de la Ville de Niort, 1 représentant de la CAN et 5 représentants le collège du « second groupe », à savoir :

MACIF PARTICIPATIONS

Caisse Régionale du CREDIT AGRICOLE Charente-Maritime Deux-Sèvres

sas TRENTE ORMEAUX DISTRIBUTION (Centre commercial LECLERC)

Caisse Fédérale de CREDIT MUTUEL OCEAN

CHAMBRE DE COMMERCE et d'INDUSTRIE Territoriale des Deux-Sèvres.

Il est précisé que les mandats d'Administrateurs en cours en 2016 arrivant à échéance, l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 23 juin 2017 a nommé les Administrateurs ci-dessus pour des nouveaux mandats d'Administrateurs du second groupe pour une durée de six années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

→ Pour rappel, le Conseil d'Administration du 20 octobre 2011 avait fait le choix du cumul des fonctions de Président et de Directeur Général. Suite au renouvellement de l'Assemblée Municipale le Conseil d'Administration du 06 mai 2014 a confirmé ce choix et élu la Ville de Niort, Présidente du Conseil d'Administration qui est représentée par Monsieur Luc DELAGARDE, Président-Directeur Général.

→ Depuis le 21 octobre 2013, le Président-Directeur Général est assisté d'un Directeur Général Délégué, Monsieur Jean-Philippe JAVELLO qui exerce également une fonction salariée de Directeur des Activités et du Développement.

Dans le cadre des orientations stratégiques fixées par le Conseil d'Administration, le Président-Directeur Général assisté de son Directeur Général Délégué assurent la gestion courante de la SO SPACE.

L'HISTORIQUE DE SON ACTIVITE

La création de la SO SPACE dénommée SOPAC jusqu'en Novembre 2011, remonte à une délibération du Conseil Municipal en date du 20 Septembre 1986. A sa création, elle avait pour unique mission la gestion du stationnement payant de la Ville de Niort.

Du 1er Mars 1996 au 31 Décembre 2006, la SO SPACE s'est vue confier une seconde activité, l'exploitation du réseau de transports en commun de la Ville de Niort résultat d'une mise en concurrence, puis transféré au 1er Janvier 2000 à la Communauté d'Agglomération de Niort dans le cadre d'un transfert de compétences.

Au 1er Janvier 2007, une volonté commune Ville de Niort / Communauté d'Agglomération de Niort a décidé la séparation des activités Stationnement et Transports de la SO SPACE. L'activité Transports Urbains a été confiée à la SEMTAN sous l'autorité de tutelle de la Communauté d'Agglomération de Niort et le stationnement conservé par la SO SPACE à titre d'activité unique.

Le 24 juin 2011, en prolongement d'une volonté de son autorité de tutelle, la Ville de Niort, les Actionnaires ont décidé d'élargir l'objet social de la SO SPACE à la gestion et l'exploitation d'équipements et de services dédiés à l'organisation d'évènements économiques, de loisirs, sportifs et culturels.

Dans ce cadre, la SO SPACE, à la suite d'un appel public à concurrence, est titulaire depuis le 1er Juin 2012 et pour une durée de six années, d'un contrat de Délégation de Service Public initié par la Ville de Niort pour l'exploitation de l'Acclameur, Centre sportif, évènementiel et d'affaires dont la halle principale dispose d'une capacité d'accueil de 450 à 3.500 personnes.

La SO SPACE intervient donc à ce jour dans 2 grands secteurs d'activité :

- Le stationnement
- Les domaines du spectacle, du sport et du tourisme d'affaires en tant que gestionnaire de l'Acclameur.

La SO SPACE, comme toutes les SEM, bien que soumise à l'obligation de rentabilité nécessaire au développement de toute activité, n'a pas à supporter les mêmes contraintes de rémunération des capitaux qu'un investisseur purement privé.

Elle se positionne au service de l'intérêt général et de son actionnaire majoritaire la Ville de Niort qui par son biais peut trouver des solutions performantes, solidaires et adaptées aux enjeux de développement de son territoire.

SON EQUIPE AU 31 DECEMBRE 2015 : 26 personnes

FONCTIONS SUPPORTS DIRECTION / ADMINISTRATIVE / JURIDIQUE / FINANCIERE / COMPTABLE :
« SIEGE »

- 1 cadre à temps plein
- 2 cadres à temps partiel
- 1 agent de Maîtrise
- 1 employée + 1 employé en CDD (mission archiviste)

ACTIVITE STATIONNEMENT

- 1 cadre à temps plein
- 2 agents de Maîtrise
- 2 employées
- 3 techniciens
- 3 opérateurs PC

ACTIVITE ACCLAMEUR

- 1 cadre à temps plein
- 2 agents de maîtrise
- 3 employés + 2 employés en CDD
- 1 technicien

Fonctions supports Direction/Siège :

Un Directeur des activités et du développement qui a pour mission :

- D'entretenir et développer un réseau afin d'inscrire les objectifs de la SO SPACE dans une logique de qualité (collectivités territoriales, Elus, partenaires privés). Instaurer avec eux des relations propres à asseoir et conforter la stratégie de développement des établissements existants et à venir de la SO SPACE.
- D'asseoir l'image et la notoriété de la salle de spectacles l'ACCLAMEUR et des autres équipements de même nature. Définir, sous les orientations du Président-Directeur Général, une stratégie et mener une politique commerciale et promotionnelle importante,
- D'assurer le pilotage des projets et la mise en œuvre des opérations de stationnement, dans le respect des objectifs opérationnels et financiers,
- Mobiliser et optimiser les ressources humaines et l'ensemble des moyens d'actions afin d'impulser et coordonner les projets en cours.

Pour information, en avril 2016 il lui a été confié à titre ponctuel une mission liée à la structuration des process et procédures internes à mettre en place au sein de la SEMIE.

Une Direction transversale Administrative/ Juridique et Financière composée de 2 cadres à temps partiel (DAF 40%, Responsable comptable 65 %), et de l'agent de maîtrise (Assistante de Direction Administrative et Juridique), travaillent à temps partagés avec la SEM Immobilière et Economique de la Ville de Niort, la SEMIE. Une Comptable/Gestionnaire collabore avec la Responsable Comptable.

Activité stationnement qui regroupe 11 personnes :

- une équipe technique composée de 8 personnes (1 Directeur, 1 Chef de Parc/technicien, 3 Techniciens, 3 opérateurs PC) ;
- 3 salariées ayant des missions d'accueil clientèle et de gestion des abonnés. Une collaboratrice est chargée du suivi des Régies.

Activité l'Acclameur qui rassemble une structure opérationnelle dédiée de 7 salariés permanents et 2 CDD:

- 1 Directeur d'équipement
- 1 Régisseur Général
- 1 Assistante Administrative
- 1 Chargée d'accueil/Assistante de communication
- 1 Technicien polyvalent
- 1 Responsable des activités sportives avec spécialité « escalade »
- 2 animateurs sportifs avec spécialité « escalade » en CDD
- 1 gouvernante.

L'ACTIVITE DE SES ETABLISSEMENTS

Depuis le 1^{er} juin 2012 la SO SPACE dispose d'une comptabilité analytique par établissement, le tout consolidé au sein d'un bilan global de société.

=>STATIONNEMENT ET LES CONTRATS EN COURS DE VALIDITE

La SO SPACE exerce ses missions d'exploitant du stationnement payant sur la Ville de Niort au titre de contrats distincts en fonction des sites exploités.

1 - MARCHE DE VOIRIE

La SO SPACE gère pour le compte de la Ville de Niort le stationnement sur voirie depuis le 1^{er} octobre 1987. Le dernier marché à bons de commande a été notifié à la SO SPACE en date du 22 octobre 2014 pour une première période allant jusqu'au 31 décembre 2015. A cette échéance, le marché a été tacitement reconduit par durée d'un an. La durée totale du marché (reconduction comprise) ne peut excéder 4 ans. Le marché arrivé à échéance au 21 octobre 2018.

Au travers de ce marché au 31 décembre 2016 la SO SPACE gère :

- 1 779 places gérées par 159 horodateurs (298 en zone rouge, 193 en zone orange, 1288 en zone verte)
- Les MACARONS Résidents
- Le paiement du stationnement en voirie via le boîtier PIAF
- Le paiement du stationnement en voirie avec paiement par téléphone portable.

Ce nombre d'horodateurs peut varier en fonction des bons de commande émis par la Ville de Niort.

Les recettes issues des droits payés par l'utilisateur sont gérées par les Agents SO SPACE dans le cadre de Régies pour le compte de la Ville de Niort.

Les risques et périls sont assumés par la Ville de Niort.

La SO SPACE perçoit une rémunération de la Ville de Niort en contrepartie de sa prestation.

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20171127-c57-11-2017-1-BF
Date de télétransmission : 27/11/2017
Date de réception préfecture : 27/11/2017

2 – MARCHE DE PRESTATION DE SERVICES POUR LES PARCS DE SURFACE ET EN OUVRAGE

La SO SPACE gère dans le cadre d'un marché de prestation de services pour le compte de la Ville de Niort depuis le 1^{er} janvier 2016 et pour une durée d'un an renouvelable tacitement 3 fois, au 31 décembre 2016 :

- 170 places sur des parcs de surface ou en ouvrages : Cure, Mûrier, Jacques de Liniers, Henri Gelin et Saint Vaize
- 220 places sur un parc en enclos (Moulin du Milieu).

Les recettes issues des droits payés par l'usager sont gérées par les Collaborateurs de la SO SPACE dans le cadre de Régies pour le compte de la Ville de Niort.

Les risques et périls sont assumés par la Ville de Niort.

La SO SPACE perçoit une rémunération de la Ville de Niort en contrepartie de sa prestation.

3 - CONTRATS DE CONCESSION

Depuis sa création en 1986, la SO SPACE s'est vu confier par traités de concessions la construction et l'exploitation pour son propre compte des parkings en ouvrages situés sur la Ville de Niort.

- 9 mars 1988 traité de Concession du parking **Marcel Paul** d'une durée de 80 ans
– **471 places**
- 26 Juin 1990 traité de Concession du parking **La Roulière** d'une durée de 80 ans
– **350 places**
- 22 Juillet 1994 traité de Concession du garage **St Jean** d'une durée de 40 ans
– **130 places + 16 places privées**
- 23 Janvier 1997 traité de Concession du parking **Hôtel de Ville** (anciennement dénommé Espace Niortais) d'une durée de 40 ans
– **228 places + 16 places**

La SO SPACE exploite à ses risques et périls ces places de stationnement et se rémunère sur les droits payés par l'usager sur la base des tarifs votés par le Conseil Municipal.

Ces 4 concessions fixent en outre le principe du versement par la Ville de Niort déléguante de compensations financières couvrant le différentiel entre le tarif « d'équilibre et le tarif politique ».

4 - CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICES POUR LA GESTION DU PARKING SOUTERRAIN DE LA BRECHE

Depuis le 1^{er} janvier 2016 pour une durée de 2 années, la SO SPACE gère dans le cadre d'un contrat de prestation de services les 530 places du parking de La Brèche.

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20171127-c57-11-2017-1-BF
Date de télétransmission : 27/11/2017
Date de réception préfecture : 27/11/2017

5 – MARCHÉ DE PRESTATION DE SERVICES SIGNÉ AVEC LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE TERRITORIALE DES DEUX-SEVRES

A titre d'information, depuis mi-juin 2012, la SO SPACE assure pour le compte de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale des Deux-Sèvres les missions de surveillance, d'administration des paiements et de maintenance de son parc de stationnement sécurisé pour poids lourds situé sur le centre routier de La Crèche.

Ce marché de prestation de services arrivait à échéance en juin 2015 et à l'issue d'une mise en concurrence, la SO SPACE a été retenue comme prestataire pour une durée initiale ferme d'un an et renouvelable tacitement deux fois par période d'un an, soit pour une durée maximale de trois ans.

En 2016, les ressources stationnement sont constituées par :

- ▶ La rémunération découlant de sa mission de prestataire pour le compte de la Ville de Niort pour les places de stationnement payant :
 - en voirie
 - sur parcs de surface et en ouvrage
 - dans le parking de La Brèche.
- ▶ Les recettes perçues auprès des usagers abonnés et horaires des parcs en ouvrage concédés sur la base des Tarifs votés par le Conseil Municipal.
- ▶ Une compensation financière de la Collectivité délégante sur les ouvrages concédés correspondant au différentiel entre les tarifs économiques et les tarifs politiques.
- ▶ La rémunération versée par la CCIT 79 pour la prestation de services réalisée par la SO SPACE se rapportant au parc sécurisé pour poids lourd situé à La Crèche.

Les bilan et comptes de résultat global et par activité figurent en pages 81 et 83.

=> ACCLAMEUR : CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC SOUS FORME D'AFFERMAGE

La SO SPACE exploite et gère le Centre sportif, évènementiel et d'affaires de l'Acclameur dans le cadre du contrat d'affermage qui a pris effet le 1^{er} juin 2012 jusqu'au 30 juin 2018.

Ce centre se compose de la façon suivante :

-Un bâtiment principal dénommé « l'Acclameur » proposant :

- . Une Halle évènementielle pouvant accueillir tout type de manifestations (concerts, évènements sportifs, congrès) et d'une capacité allant de 450 jusqu'à 3500 personnes en fonction des types d'activités et du choix de configuration de la salle.
- . Une salle d'escalade avec une Structure d'Escalade Artificielle (S.A.E.) d'exception pouvant accueillir des compétitions nationales voire internationales d'escalade ;
- . Une salle de gymnase destinée à la pratique des sports de combats y compris d'escrime ;
- . Tous les espaces nécessaires au fonctionnement de ces espaces (espaces d'accueil du public, régie et poste de sécurité, vestiaires, loges, infirmerie, sanitaires, réserves, locaux techniques, bars, espaces VIP....).

-Un bâtiment annexe, dénommé « Le Club Acclameur » proposant :

- . Des espaces d'accueil et d'administration de l'équipement ;
- . Des espaces d'accueil de prestations « traiteur » comprenant un Office traiteur, des salles, un espace bar, ainsi qu'une terrasse ;
- . Des espaces de séminaires et de rencontres d'affaires modulables pouvant accueillir 20 à 300 personnes répartis sur trois salles complétés par un espace traiteur – restauration indépendant.
- . tous les espaces nécessaires au fonctionnement du bâtiment : régie, sanitaires, vestiaires...
- . Un espace accueillant un studio d'enregistrement et de diffusion des images de FR3,
- . des bureaux loués au CFA Sports Poitou-Charentes.

La SO SPACE exploite à ses risques et périls. Ses recettes sont constituées d'une part par la perception de divers droits d'accès et d'utilisation des équipements et services et d'autre part, par une compensation forfaitaire tarifaire pour contraintes de service public versée par la Collectivité.

Ce contrat d'affermage a été complété par :

- un avenant n°1 agréé par le Conseil d'Administration de la SO SPACE du 02 octobre 2013 et le Conseil Municipal du 16 septembre 2013.

Cet avenant porte sur :

- le versement au délégataire de la compensation pour service public et précise que celui-ci doit intégrer la TVA étant donné qu'il n'est pas expressément formulé dans le contrat, que cette compensation est hors taxes, alors que les différents documents contractuels sont tous rédigés en hors taxes.
 - dans un souci de simplification, la fixation de la tarification des activités complémentaires, annexes et accessoires, la laissant à l'appréciation de l'exploitant. Une distinction est donc introduite entre les activités de service public dont la fixation des tarifs demeure de la compétence du Conseil municipal et les activités complémentaires, annexes et accessoires qui pourront être modifiées par le gestionnaire selon la conjoncture et les attentes des différents publics. Les tarifs ainsi créés seront présentés pour information à chaque comité de suivi, dont il est rappelé qu'il se réunit 4 fois par an.
- Un avenant n°2 agréé par le Conseil d'Administration de la SO SPACE du 23 juin 2015 et le Conseil Municipal du 19 juin 2015.

Cet avenant porte sur :

- la mise en service de la chaufferie bois,
- la modification de la compensation de service public liée au contexte économique général et local et l'augmentation de l'utilisation de l'Acclameur par la Ville pour ses propres besoins.

A souligner que s'agissant de la chaufferie bois, il est entendu que les parties se rapprocheront à l'issue de la première année de mise en service pour examiner le premier bilan d'exploitation de la chaufferie bois et prendre les mesures adaptées à la réalité de l'exploitation pendant cette période test.

Il est précisé que l'avenant 2 ci-dessus ne modifie pas la durée résiduelle de la convention d'affermage initiale.

Il est souligné que la convention d'affermage prendra fin au 30 juin 2018.

A l'approche de l'échéance du contrat de Délégation de Service Public en cours, et conformément aux termes contractuels, les services de la Ville de Niort et de la SO SPACE sont en cours d'établissement d'un état des lieux contradictoire de sortie :

- Etat des biens acquis par le Délégué nécessaire à l'exploitation et qui seront repris par la Collectivité s'ils ne sont pas amortis ;
- reprise de stocks ;
- reprise des contrats en cours ;
- Personnel du Délégué ;
- ...

- 2 -

**FICHE SIGNALÉTIQUE
DE LA SO SPACE**

**MODIFICATIONS AU NIVEAU
DE LA GOUVERNANCE ET ORGANE DE CONTRÔLE
SURVENUES AU COURS DE L'EXERCICE 2016**

➤ FICHE 1 : Organes sociaux de la SO SPACE du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016

Siège Social : Hôtel de Ville de NIORT N° SIRET : 340 926 153 00016 Code APE : 7010Z	Etablissement Stationnement : 64, av Saint Jean d'Angély 79000 NIORT N° SIRET : 340 926 153 00024 Code APE : 5221Z	Etablissement Acclameur : 50, rue Charles Darwin 79000 NIORT N° SIRET : 340 926 153 00065 Code APE : 9004Z
--	--	--

Capital : 3.488.742,50 € - Valeur Action : 15,25 €

ACTIONNAIRES	% du capital	Capital en €uros	Nombre d'actions	Nombre de sièges d'Administrateurs
1. PERSONNES PUBLIQUES				
Ville de NIORT	70,07 %	1 394 820,00	39 852	7
Communauté d'Agglomération de NIORT	0,04 %			
TOTAL Personnes Publiques	70,11 %			
2. AUTRES ACTIONNAIRES				
MACIF PARTICIPATIONS SAS	9,64 %	186 340,00	5 324	1
MAIF	9,64 %	163 520,00	4 672	
Q-PARK SERVICES	2,62 %	121 450,00	3 470	1
C.R.C.A. Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres	2,37 %			
CAISSE D'EPARGNE Aquitaine Poitou-Charentes	2,32 %	97 230,00	2 778	1
CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATIONS	1,31 %	88 830,00	2 538	
Sas TRENTE ORMEAUX DISTRIBUTION	1,31 %	84 910,00	2 426	
CREDIT MUTUEL OCEAN	0,39 %	64 890,00	1 854	1
BANQUE POPULAIRE Centre Atlantique	0,131 %	64 750,00	1	
CHAMBRE DE COMMERCE & D'INDUSTRIE Territoriale des Deux-Sèvres	0,107 %			
Association des Commerçants quartier Saint Jean	0,044 %			
SEM des HALLES	0,004 %			
Groupement des Commerçants rue du Rabot	0,004 %			
Association des Commerçants Avenue de Paris	0,004 %			
TOTAL Autres Actionnaires	29,89 %	3 488 742,50	228 770	11
TOTAL	100 %			

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Administrateurs	Date de désignation des Administrateurs	Mandat venant à expiration AGO statuant sur les comptes clos le....	Représentants permanents	Date de Désignation du représentant permanent	COMMISSAIRES AUX COMPTES
11. COLLECTIVITE LOCALE Ville de NIORT	CM 11.04. 2014 CA 06.05.2014		•M. DELAGARDE •M. PARTHENAY •M. DESQUINS •Mme RIMBAUD •M. POIRIER		Titulaire : Groupe Y désigné par A.G.O du 24/06/2011 jusqu'à l'exercice 2016
2. COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT	Conseil Communautaire du 19 mai 2014 CA 26.05.2014		•M. SIMON		M. Thierry DROUIN désigné par A.G.O du 23/06/2015 jusqu'à l'exercice 2016
3. AUTRES CONSEILLERS					Exercice Comptable
MACIF PARTICIPATIONS	AGE 24.06.2011	31.12.2016	M. GIRAUD	CA 20.10.2011	
C.R.C.A. Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres	AGE 24.06.2011	31.12.2016	M. PIGANEAU	CA 23.06.2015	
TRENTE ORMEAUX DISTRIBUTION	AGE 24.06.2011	31.12.2016	M. LEGAL	CA 20.10.2011	
CREDIT MUTUEL OCEAN	ratification par AGO 21.06.2013	31.12.2016	M. MENARD	CA 27.03.2015	
CHAMBRE DE COMMERCE & D'INDUSTRIE Territoriale des Deux-Sèvres	AGE 24.06.2011	31.12.2016	M. GUIGNARD	CA 20.10.2011	

PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL : Luc DELAGARDE es-qualité de représentant de la VILLE DE NIORT – CA du 06.05.2014

DIRECTEUR GENERAL DELEGUE : Jean-Philippe JAVELLO – CA du 02.10.2013 pour 5 ans à compter du 21 octobre 2013 jusqu'au 20 octobre 2018

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20171127-c57-11-2017-1-BF
Date de télétransmission : 27/11/2017
Date de réception préfecture : 27/11/2017

- 3 -

**RAPPORT DE GESTION
DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2016**

**RAPPORT DE GESTION A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
ORDINAIRE
DU 23 JUIN 2016 APPELÉE A STATUER SUR LES COMPTES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016**



Mesdames, Messieurs,

NOUS VOUS AVONS REUNIS EN ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE POUR VOUS PRESENTER :

- ◆ *NOTRE RAPPORT DE GESTION*
- ◆ *LES COMPTES SOUMIS A VOTRE APPROBATION*
- ◆ *TOUTES INFORMATIONS SUR L'ACTIVITE DE LA SOCIETE ET SON EVOLUTION.*

Sommaire

I - SITUATION DE LA SOCIÉTÉ	3
1.1 - MODE DE PRÉSENTATION - MÉTHODES D'ÉVALUATION	3
1.1.1 MODE DE PRÉSENTATION.....	3
1.1.2. MÉTHODE D'ÉVALUATION	3
1.2 - ACTIVITÉ - RÉSULTATS - BILAN - DIVERS.....	3
1.2.1. ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ	3
1.2.1.1 ACTIVITE STATIONNEMENT	3
1.2.1.2 ACTIVITE ACCLAMEUR	9
1.2.2. TRESORERIE.....	13
1.2.3. CREDIT D'IMPOT POUR LA COMPETITIVITE ET L'EMPLOI	13
1.2.4. RESULTATS DE L'EXERCICE	13
1.2.5. LE BILAN	15
1.2.6. DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES.....	16
1.2.7. ACTIVITÉ DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT	16
II – ÉVOLUTION	16
2.1– PROGRES RÉALISÉS – DIFFICULTÉS RENCONTRÉES.....	16
2.2– EVENEMENTS POSTERIEURS	16
2.3– PERSPECTIVES D'AVENIR	16
III - AUTRES INFORMATIONS.....	17
3.1 - RÉPARTITION DU CAPITAL	17
3.2 - AFFECTATION DES RÉSULTATS.....	17
IV – LES PARTICIPATIONS.....	18
V – CONVENTIONS VISÉES PAR L'ARTICLE L 225-38 DU CODE DE COMMERCE.....	18
VI – VIE DE LA SOCIÉTÉ.....	25
6.1 – L'ACTIONNARIAT	25
6.2 – INFORMATION SUR LES MANDATS EXERCÉS AU SEIN DE LA SO SPACE PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX	25
6.3 – PERSONNEL DE LA SOCIÉTÉ	26
VII – DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS.....	26
VIII – INFORMATION SUR LES MANDATS EXERCÉS AU SEIN DE LA SO SPACE PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX.....	27
IX ANNEXES.....	27

I - SITUATION DE LA SOCIÉTÉ

1.1 - MODE DE PRÉSENTATION - MÉTHODES D'ÉVALUATION

1.1.1 MODE DE PRÉSENTATION

Nous n'avons utilisé pour la présentation du bilan et du compte de résultat ainsi que pour l'évaluation des biens de la Société dans l'inventaire et le bilan, de méthodes autres que celles prévues par les dispositifs en vigueur.

1.1.2. MÉTHODE D'ÉVALUATION

Nous n'avons apporté aucune modification aux méthodes d'évaluation suivies l'année précédente pour l'établissement du bilan et du compte de résultat.

Nous précisons par ailleurs que les dispositions afférentes à la comptabilisation des immobilisations issues des règlements du Comité de la Réglementation comptable et précisées par les 3 avis du Conseil National de la Comptabilité n'ont pas d'impact sur les ouvrages de stationnement concédés à la SO SPACE du fait de la nature du contrat de concession.

1.2 - ACTIVITÉ - RÉSULTATS - BILAN - DIVERS

1.2.1. ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Pour la mise en œuvre des orientations fixées par le Conseil d'Administration, la SO SPACE est organisée autour du schéma suivant :

- Un Président-Directeur Général assisté d'un Directeur Général Délégué, assurent la gestion courante de la SO SPACE et le contrôle des Directions :
- Une Direction chargée des Activités et du Développement
- Une Direction Administrative et Financière regroupant les fonctions juridique, comptable et financière
- Etablissement Stationnement
- Etablissement Acclameur

Sur cette base, l'année 2016 a été ponctuée par les éléments majeurs suivants :

1.2.1.1 ACTIVITE STATIONNEMENT

Pour mémoire, la SO SPACE gère et exploite à ce jour le stationnement payant de la Commune de Niort suivant plusieurs types de contrats :

a) Sous forme de Traités de concession

Ces parcs ont été financés en totalité ou en partie par la SO SPACE qui assure l'exploitation de ces places de stationnement à ses risques et périls. Elle bénéficie également d'une compensation financière annuelle contractuelle versée par la Ville de Niort délégante et calculée sur le différentiel entre les tarifs économiques et les tarifs politiques votés chaque année par le Conseil Municipal.

- 9 mars 1988 traité de Concession du garage **Marcel Paul** d'une durée de 80 ans
471 places
- 26 Juin 1990 traité de Concession du garage **La Roulière** d'une durée de 80 ans
350 places
- 22 Juillet 1994 traité de Concession du garage **St Jean** d'une durée de 40 ans
130 places + 16 places privées
- 23 Janvier 1997 traité de Concession du garage **Espace Niortais** d'une durée de 40 ans
228 places + 16 places privatives

b) Soit en tant que prestataire pour le compte de la Ville de Niort

Dans le cadre des trois marchés désignés ci-après, la SO SPACE assure la gestion, l'entretien des matériels de péage et des PIAF (horodateurs miniatures embarqués) pour le compte de la Ville de Niort. Les risques et périls de l'exploitation sont assumés par la Ville de Niort. La SO SPACE perçoit une rémunération de la Ville de Niort en contrepartie de ses missions.

▪ **Marché de prestations pour la gestion du stationnement payant sur voirie**

Ce marché à bons de commande a été conclu après mise en concurrence, le 22 octobre 2014 pour une période de 1 an renouvelable au maximum 3 fois, soit renouvellement compris jusqu'au 21 Octobre 2018.

Au titre de ce marché, la SO SPACE gère :

- 1 779 places de stationnement dont 1288 en zone verte et 298 en zone rouge, 193 en zone orange,
- 159 horodateurs. Ce nombre d'horodateurs varie en fonction des bons de commande émis par la Ville de Niort,
- Le paiement du stationnement en voirie via le MACARONS Résidents (annuel et mensuels),
- Le paiement du stationnement en voirie via le boîtier PIAF,
- Le paiement du stationnement en voirie avec paiement par téléphone portable.

▪ **Marché de prestations pour la gestion du stationnement payant sur parcs de surface et en ouvrage**

Au titre de ce marché à bons de commande, qui a pris effet le 1^{er} janvier 2016 pour une durée de 1 an renouvelable 3 fois soit jusqu'au 31 Décembre 2020, sont gérées 390 places de stationnement.

▪ **Marché de prestation pour le parking de la Brèche**

Ce marché qui a pris effet le 1^{er} janvier 2016 pour une durée de 2 années fixe les modalités de gestion du parking de la Brèche d'une capacité de 530 places de stationnement.

Ceci rappelé, l'année 2016 a été ponctuée par les éléments majeurs suivants :

A. GESTION DU PARKING SOUTERRAIN DE LA BRECHE

► Les dispositions du contrat de délégation de service public sous forme d'affermage du parc de stationnement de la Brèche signé en date du 13 juillet 2011 avec la Ville de Niort pour une durée de dix années ont pris fin par anticipation au 31 décembre 2015 conformément aux termes de l'avenant signé le 29 juin 2015.

► Depuis le 1^{er} janvier 2016, la Ville de Niort, après mise en concurrence, a confié à la SO SPACE pour une durée de deux années, la gestion de ce parking sous forme d'un marché de prestations de service au titre duquel cette dernière assure :

- l'entretien, la maintenance des équipements ;
- une gestion de proximité des usagers du parking ;
- la gestion pour le compte de la Ville de Niort, des droits payés par l'utilisateur, dans le cadre de régies.

En conséquence, depuis l'entrée en vigueur de ce nouveau marché, le niveau de fréquentation de ce parking est sans impact financier pour la SO SPACE. Les risques et périls de l'exploitation sont assumés par la Ville de Niort et le prestataire perçoit une rémunération de cette dernière en contrepartie de l'accomplissement de ses missions.

B. MARCHE POUR LA GESTION DU STATIONNEMENT PAYANT SUR PARCS DE SURFACE

Par marché signé avec la Ville de Niort en date du 29 décembre 2015 à l'issue d'une procédure d'appel d'offres, cette dernière a confié à la SO SPACE à compter du 1^{er} janvier 2016 et pour une durée totale ne pouvant excéder quatre années, la gestion du stationnement payant sur parcs de surface

Ces nouvelles modalités contractuelles concernant la gestion, l'entretien et la maintenance des équipements (équipements de péage/contrôle d'accès, contrôle de la télésurveillance, de la phonie, des extracteurs...) de 390 places de stationnement payantes sur divers sites ont pris effet au 1^{er} janvier 2016.

Les risques et périls de l'exploitation sont assumés par la Ville de Niort et la SO SPACE perçoit une rémunération de cette dernière en contrepartie de l'accomplissement de ses missions.

C. MARCHE POUR LA GESTION DU STATIONNEMENT PAYANT SUR VOIRIE

Les modalités contractuelles visant la gestion du stationnement payant sur voirie intégrant également la gestion des horodateurs ont fait l'objet de deux compléments au cours de l'exercice 2016 :

- la création d'un tarif « macaron résident » offert aux usagers de ce périmètre au prix de 15 € par mois (18 € le second) ;
- l'intégration d'un nouveau mode de paiement dématérialisé via l'application PARK NOW, des droits liés aux places de stationnement sur voirie gérées par horodateurs ce, pendant la période test prévue initialement jusqu'en juin 2017 et prolongée jusqu'au 31 décembre 2017.

Ces modifications ont généré un complément de rémunération mensuelle pour la SO SPACE de l'ordre de 1.500 € HT.

D. MARCHÉ DE PRESTATIONS DE SERVICES POUR LE PARC SECURISE POIDS LOURDS DE LA CRECHE

La SO SPACE assure pour le compte de la Chambre de Commerce et d'Industrie des Deux--Sèvres les missions de surveillance, d'administration des paiements et de maintenance de son parc de stationnement sécurisé pour poids lourds dénommé **SécuriPark** situé sur le centre routier de La Crèche.

Cette gestion s'inscrit dans le cadre des modalités contractuelles applicables depuis le 11 juin 2015, renouvelables tacitement deux fois par périodes annuelles (échéance 10 juin 2018).

De ce fait, ce marché de prestations de services impacte l'exercice 2016 sur une année complète.

E. TRAVAUX D'ENTRETIEN DU PATRIMOINE

La SO SPACE a poursuivi sa politique d'entretien de ses parkings concédés par la réalisation de travaux de gros entretien et réparation de résines au sein des parkings de l'Hôtel de Ville, Marcel Paul et La Roulière et de peinture à La Roulière, le tout pour un montant avoisinant 120 K€.

F. COMPENSATION FINANCIERE

Conformément aux décisions prises en 2015 par les instances délibérantes de la Ville de Niort (Conseil Municipal du 23 novembre 2015) et de la SO SPACE (Conseil d'Administration du 03 novembre 2015) ce, à l'appui des bases contractuelles, l'exercice 2016 inclut une compensation financière de de 390.936 € HT soit 469.123,20 € TTC à valoir sur les quatre ouvrages de stationnement concédés : Marcel Paul, La Roulière, Saint Jean et Hôtel de ville.

Cette compensation financière couvre le différentiel entre les tarifs économiques et les tarifs politiques.

G. ADHESION DE LA SO SPACE AU GIE « GROUPEMENT D'OPERATEURS DU STATIONNEMENT ET DE LA MOBILITE »

Le Conseil d'Administration de la SO SPACE, par vote par circularisation en date du 07 octobre 2016 a décidé l'adhésion de l'Etablissement stationnement de la SO SPACE au Groupement d'Intérêt Economique (GIE) dénommé GROUPEMENT D'OPERATEURS DU STATIONNEMENT ET DE LA MOBILITE.
Ce GIE avait pour objectif une réflexion collective sur des solutions ou des développements et des financements de projets de gestion, d'organisation et de contrôle du stationnement (dépénalisation du stationnement).

Cette décision d'adhésion n'a pas été suivie d'effet, du moins à la date d'élaboration de ce rapport de gestion dans la mesure où le GIE n'a pas été créé.

H. POLITIQUE TARIFAIRE

Le Conseil Municipal de la Ville de Niort en date du 05 décembre 2016 a fixé le prix des tickets Congrès et '1 SORTIE' à 7 € applicable au sein du parking de la Brèche.

Ce même Conseil Municipal é décidé la suppression du tarif forfait '24 heures' pour les parkings Marcel Paul, La Roulière, Henri Gelin et Saint Jean.

Ces modifications sont applicables depuis le 1^{er} janvier 2017.

Aucune autre modification tarifaire n'est intervenue.

I. STATISTIQUES DE FREQUENTATION

1. ABONNEMENTS ET AMODIATIONS

NOM DU PARC	Nombre au 31.12.15	Nombre au 31.12.16	Delta	
			31.12.15 /	31.12.16
MARCEL PAUL	357	473		116
LA ROULIERE	258	265		7
SAINT JEAN	190	194		4
HOTEL DE VILLE	274	270		-4
LA BRECHE	124	160		36
Sous-total concessions	1203	1362		159
JACQUES DE LINIERS	37	42		5
MURIER	15	15		0
CURE	6	6		0
SAINT VAIZE	40	40		0
HENRI GELIN	27	30		3
Sous-total parcs en prestation	125	133		8
TOTAL GENERAL	1328	1495		167

Marcel Paul :

A fin décembre, 361 abonnements étaient souscrits (+ 118 par rapport à décembre 2015). A noter qu'au 31 décembre IMA détenait 129 abonnements.

112 amodiations sont souscrites (- 2 par rapport à décembre 2015).

La Roulière :

A fin décembre, 264 abonnements étaient souscrits (+ 7 par rapport à décembre 2015).

1 amodiation souscrite : sans variation.

Saint Jean :

A fin décembre, 128 abonnements (hors les 16 places privatives) étaient souscrits (+ 4 par rapport à décembre 2015).

Aucune variation sur les amodiations avec un total de 50.

Hôtel de Ville :

A fin décembre, 258 abonnements étaient souscrits (- 4 par rapport à décembre 2015).

Aucune variation sur les amodiations avec un total de 12.

La Brèche :

A fin décembre, 160 abonnements étaient souscrits (+ 36 par rapport à décembre 2015).

2. Bilan fréquentation horaire 2016 des parkings

	Année 2015	Année 2016	Evolution	Evolution %
La Brèche	388 044	405 340	+ 17 296	+ 4,46 %
Marcel Paul	25 572	25 313	- 259	- 1,01 %
Hôtel de Ville	46 978	43 407	- 3 571	- 7,60 %
La Roulière	5 245	5 337	+ 92	+ 1,75 %
Moulin du Milieu	339 248	337 632	- 1 616	- 0,48 %
Total	805 087	817 029	+ 11 942	+ 1,48 %

3. Paiement via le Macaron Résident

- sur 547 souscripteurs du MACARON (à fin 2016), il a été vendu 1579 macarons mensuels (- 3,84 % par rapport à 2015) et 295 macarons annuels (+ 1,37 % par rapport à 2015) au cours de l'année 2016

4. Paiement via le boîtier PIAF

- nombre de détenteurs de PIAF à fin décembre : 1101 soit + 110 par rapport à décembre 2015 soit + 11,10%
 - 512 en tarif normal : + 14,80 %
 - 215 en tarif Résident/actif : + 12,57 %
 - 374 en tarif Forfait Actif : + 5,65 %

5. Paiement par téléphone portable

- 4 400 transactions de fin juillet au 31 décembre 2016.

J. ACTIONS DE COMMUNICATION

La SO SPACE a maintenu une priorité pour ses actions de communication visant à montrer toute l'attractivité de l'offre de stationnement en centre-ville de Niort.

- la SO SPACE rappelle que:
 - 4 écrans LED diffusent de la publicité dynamique dans les parkings suivants :
 - 2 à La Brèche
 - 1 à l'Hôtel de Ville
 - 1 à Marcel Paul.

- 2016 a marqué les 30 ans de la SO SPACE, à cette occasion un film rétrospectif a été réalisé et diffusé sur les sites internet des établissements stationnement et Acclameur ainsi que sur les réseaux sociaux.

Un partenariat avec la Nouvelle République a permis la réalisation d'un supplément 4 pages retraçant l'histoire de la SOPAC à la SO SPACE paru le 24 novembre 2016 et transmis à une liste de contacts institutionnels et économiques.

- Une communication conjointe Ville de Niort SO SPACE a été lancée pour appuyer la mise en place du paiement du stationnement payant sur voirie par téléphone portable avec des reportages dans la presse locale et sur le site internet www.so-space.fr
- Afin d'accompagner la dynamique des commerces du centre-ville, la SO SPACE a communiqué sur les offres de stationnement et rappeler la 1^{ère} heure gratuite dans le parking de La Brèche.

Une campagne a été lancée sur :

- Les ondes de RTL2 et de NRJ (Plusieurs période dans l'année)
- Sur tous les arrières de bus de Niort semaines 50 et 51
- Sur une flotte de 22 Taxis du 20 novembre 2016 au 20 janvier 2017.
- La SO SPACE a souhaité par ailleurs marquer le 5^{ème} anniversaire de l'ouverture du parking de La Brèche en proposant le samedi 26 novembre aux usagers actifs et potentiels un petit déjeuner convivial. A cette occasion ont également été offerts des cabas.

1.2.1.2 ACTIVITE ACCLAMEUR

→ La SO SPACE exploite et assure la maintenance du Centre sportif, évènementiel et d'affaires de l'Acclameur nouvellement construit dans le cadre d'un contrat d'affermage signé avec la Ville de Niort pour six années, qui ont pris effet le 1^{er} juin 2012. Ces dispositions ont été modifiées par avenants N°1 du 16 septembre 2013 et N°2 du 03 Août 2015, Cette délégation de Service Public arrive à échéance le 30 Juin 2018.

Le Centre exploité comprend deux bâtiments :

- Le bâtiment principal l'Acclameur dispose :
 - d'une partie spectacles-événements qui peut accueillir des concerts, évènements sportifs ou des séminaires allant de 450 jusqu'à 3500 personnes en fonction des types d'activités et du choix de configuration de la salle.
 - d'une partie sport qui comprend :
 - Un mur d'escalade la Verticale de l'Acclameur plus vaste mur d'escalade indoor de France,
 - Un dojo et une salle d'escrime que la SO SPACE gère pour le compte de la Mairie de Niort.
 - Tous les espaces nécessaires au fonctionnement de ces espaces (espaces d'accueil au public, régie et poste de sécurité, vestiaires, loges, infirmerie, sanitaires, réserves, locaux techniques, bars, espaces VIP...).

- Un bâtiment annexe le Club Acclameur : qui dispose d'un ensemble de salles de séminaires ou de réunions modulables pouvant accueillir de 20 à 300 personnes dans trois salles, complétées par un espace traiteur – restauration indépendant.
Le Club Acclameur accueille les locaux administratifs du personnel dédié au site et deux structures indépendantes.

La SO SPACE exploite l'Acclameur à ses risques et périls. Ses recettes sont constituées par :

- la perception de divers droits d'accès et d'utilisation des équipements et services,
- la rémunération versée par la Ville de Niort pour la gestion de la salle de gymnase,
- la compensation forfaitaire tarifaire versée par la Collectivité et fixée contractuellement en contrepartie des contraintes de service public (contraintes pédagogiques, culturelles et sportives, grille tarifaire sociale, accueil de scolaires, d'associations, de France 3,...).

L'activité de l'Acclameur au titre de 2016 se résume ainsi que suit :

A. EXPLOITATION EVENEMENTIELLE – ECONOMIQUE – CONGRES – SEMINAIRES - SALONS

	2013	2014	2015	2016
nbre de jours d'occupation		116	187	189
Fréquentation escalade (nbre personnes)		10 692	14 399	18 249
Nbre de Spectacles	20	21	23	23
Nbre de spectateurs	28 375	30 944	43 581	34 977
Nbre Evènements sportifs	5	4	7	8
Nbre Grands Evènements Economiques	5	5	7	7
Nbre Evènements Club	32	46	65	58
Nbre Soirées VIP	2	6	6	9

Prestations traiteur :

Pour mémoire, afin d'offrir à ses clients des prestations de qualité, expertes et sécurisées, la SO SPACE a, suite à une consultation, référencé 10 traiteurs pour tout besoin en terme de restauration (Apéritif / Cocktail déjeunatoire ou dinatoire debout, déjeuners, diners, plateaux repas ou buffets assis) répartis suivant des typologies distinctes :

- 4 couvrant des prestations < 500/1000 personnes
- 3 couvrant des prestations > 2000 personnes
- 1 restaurant « insertion »
- 1 référencé BIO
- 1 référencé PRESTIGE.

Chaque traiteur intervenant dans le cadre d'une prestation au sein de l'Acclameur s'engage à verser une redevance sur le chiffre d'affaires réalisé auprès des clients, calculée suivant 2 schémas :

- Prestation réalisée jusqu'à 500 personnes : 10% du CA
- Prestation réalisée au-delà de 500 personnes : 5% du CA.

Il est précisé par ailleurs que dans l'hypothèse où un client impose son traiteur non référencé par la SO SPACE, la redevance due par ce dernier passe à :

- 15 % jusqu'à 500 personnes
- 10% au-delà de 500

Le niveau de recettes générées par les prestations Traiteurs a légèrement baissé par rapport à l'année passée.

B. EXPLOITATION SPORTIVE

Concernant le volet sportif encadré par le contrat d'affermage, il repose sur deux types d'exploitation :

→ Une activité commerciale destinée au grand public autour de la pratique de l'escalade concernant la Structure Artificielle d'Escalade (S.A.E.),

→ L'accueil d'associations, de Clubs sportifs et d'Etablissements scolaires s'adonnant aux activités autour de l'escalade. La tarification applicable votée par le Conseil Municipal de la Ville de Niort inclue des tarifs préférentiels au profit de ceux appartenant au périmètre niortais et sur les créneaux réservés à cette dernière en contrepartie d'une compensation financière versée à la SO SPACE.

Suivant ces principes contractuels, la S.A.E. a accueilli sur 2016 :

- Des clubs d'escalade conventionnés tels le CAF Niort, Vertiges mais également :

Comité regional poitou charentes FFME, Comité regionale FFME Aquitaine, lycée auguste perret poitiers, Ameroc, Apem, CE Darva, CE ASI, Decathlon, accueil loisirs du pays de la chataigneraie (85), lycée horticole Gaston Chaissac Niort, SUAPS, SCS la Blaiserie Poitiers, asso Néo, Clsh CE Maif, Vestas, Ecoles primaires Niort et Vouillé, CE IMA, The Roof La Rochelle, maison communale des jeunes de Sauzé Vaussais, Niort associations semaine du sport, PETZL, CSC Mauzé sur le Mignon, Accueil loisirs Belle et Lambon Mougou, SCS de part et d'autre Niort, UNSS 79, Tedelec, Createc, Ideo, Le Grimpe bressuire, Alsh ados Frontenay Rohan Rohan, CE dues Maaf, asso Nouvel Horizon, résidence l'archipel, CD FFME Gironde, CD FFME 86 Vienne, Alma, PEP17 St Jean d'Angely, DTPJJ poitiers, Centre loisirs celles sur belle, CSC st florent Niort, club Chateau d'Oleron, club pierre blanche, club Brioux sur boutonne, Gravité +, Crensoa, CAF La Rochelle, club judo Surgeres, CAF Angoulême, CRACQ jeunes Saintes, CAF Chatellerauld, CAF Saumur, club Surgeres, atelier val bocage, IME Jonzac, ALB Barbezieux, AESM Cholet, ITEP St Jean d'Angely (fondation Robert), CAF Nantes, CPA Lathus, Le grand Feu, Vent d'Ouest.

- L'école d'escalade de l'Acclameur : la Verticale compte 210 d'abonnés SO SPACE au 31 décembre 2016 (170 au 31.12.2015) et au total a accueilli près de 18 249 usagers soit une augmentation de 23,52 % comparé à 2015.

→ La gestion pour le compte de la Ville de Niort, de la salle de gymnase moyennant rémunération.

La salle de gymnase a quant à elle accueilli sur 2016 les licenciés des Clubs et Associations niortaises suivantes :

- Sporting Karaté Club
- Judo Club Niortais
- Taekwondo Club Niortais
- L'Ecole Niortaise de Taekwondo.

La salle d'escrime accueille le cercle d'escrime Duguesclin.

1.2.1.3 PROJET DE RAPPROCHEMENT AVEC LA SEMIE

Pour mémoire, la SEMIE et la SO SPACE sont deux SAEM dont l'actionnaire principal est la Ville de Niort, qui partagent depuis de nombreuses années, des locaux, du personnel, du matériel et des prestations de services.

Ces mutualisations génératrices d'économies d'échelle, les Conseils d'Administration de chacune des deux structures ont décidé d'élargir cette mise en commun et de lancer une réflexion collective plus large pour étudier l'opportunité et la plus-value d'un rapprochement de la SEMIE et de la SO SPACE créant ainsi un instrument du Développement économique et de la politique de l'habitat au service du Territoire.

Cette étude commune a été confiée au groupement KPMG/Cabinet Cornet-Vicent-Segurel pour un coût de 23 625 € HT réparti à parts égales entre la SEMIE et la SO SPACE soit 11 812.50 € HT pour chacune.

1.2.1.4 VIE SOCIALE

Intéressement : La SO SPACE désireuse d'associer collectivement ses salariés à sa bonne marche, à sa performance et à son développement a mis en place à compter du 1^{er} janvier 2014 pour trois ans en accord avec ses salariés, un régime d'intéressement dans le cadre de la législation en vigueur, et notamment des articles L.3311 et suivants du Code du Travail.

Le présent accord s'applique aux trois exercices comptables à compter de celui clos le 1^{er} janvier 2014. Il fixe un montant global de la prime d'intéressement à répartir, égal à 4% de la variation positive du Chiffre d'Affaires de l'année N comparé à l'année N-1 pour le même périmètre d'activité.

Le montant de la prime ainsi calculé est réparti entre les salariés proportionnellement à la durée de présence et au temps de travail.

Il est précisé que cet accord a été adopté suivant la règle de la majorité des 2/3 des salariés.

Les salariés peuvent affecter tout ou partie de leur part d'intéressement au Plan d'Epargne d'Entreprise (PEE) ou au Plan d'Epargne Retraite Collectif (PERCO) mis en place en juillet dernier.

Par ailleurs, si les résultats d'exploitation le permettent, la SO SPACE se réserve la possibilité chaque année, d'abonder financièrement les sommes issues de la prime d'intéressement versées sur le PEE et/ou PERCO. Les modalités de versement de l'abondement feront l'objet le cas échéant d'un avenant au PEE et/ou PERCO après la clôture de chaque exercice.

L'évolution du chiffre d'affaires 2015/2016 a permis de dégager une prime d'intéressement à répartir d'environ 9.600 € bruts.

Par ailleurs, compte tenu du résultat d'exploitation de l'exercice, le Président-Directeur Général et le Directeur Général Délégué ont décidé au titre de l'exercice 2016 d'abonder à hauteur de 50 % des versements volontaires des salariés sur le PEE ou PERCO dès lors qu'ils sont issus des primes d'intéressement. Un avenant au PEE et au PERCO fixant les modalités d'abondement sera signé.

Assurance complémentaire santé : Dans le cadre d'un accord signé le 18 décembre 2007, les salariés de la SO SPACE bénéficient d'un régime de remboursement de frais de santé, souscrit auprès d'APIVIA, complémentaire à la sécurité sociale au titre duquel la société assume 60% des cotisations de son salarié.

Gestion dématérialisée des documents :

La SEMIE et la SO SPACE ont décidé de mutualiser la mise en place d'un système dématérialisé de traitement de l'information ainsi que de gestion informatisée des factures :

- La GED participe ainsi aux processus de collaboration, de capitalisation et d'échange d'informations.
- Gestion du cycle de vie, de la création à l'archivage en passant par la gestion des différentes versions.
- La LAD/RAD permet la gestion dématérialisée des factures.

L'ingénierie de ce dispositif a été confiée à LIBRELOGIC pour un montant de 5.500 € HT, l'acquisition des outils et leur déploiement à la société DELTIC pour un montant total de 51 459,00€ HT avec une clé de répartition, basée notamment sur les effectifs de chacune des structures. La part revenant à la SO SPACE avoisine 33 K€ dont 24K€ sur l'exercice 2016.

Provision

L'exercice comptable 2016 a été doté d'une provision inscrite en charges exceptionnelles dans le cadre d'un litige prud'hommal.

1.2.2. TRESORERIE

La SO SPACE disposait au 31 décembre 2016 d'un montant de trésorerie de 3.723 K€uros dont 53 % en Comptes à Terme de 3 mois à 18 mois rémunérés en moyenne à 2 %, 15% en SICAV Livret B rémunérés à moins de 0,50%.

1.2.3. CREDITS D'IMPOT

Les résultats comptables des exercices 2011/ 2012/ 2013 et 2014 ont générés les crédits d'impôts au titre de :

→ CICE (CREDIT POUR LA COMPETITIVITE ET L'EMPLOI)

Le montant des CICE enregistré sur les trois derniers exercices est de 96,6 K€. Ce montant n'ayant pu être utilisé en raison des précédents résultats comptables enregistrés, une partie a été valorisée et comptabilisé sur l'exercice 2016 en diminution de la masse salariale à concurrence de 33 K€.

→ CARRY-BACK (report en arrière des déficits)

Un crédit de 2011 pour 6 K€ récupéré sur l'exercice.

1.2.4. RESULTATS DE L'EXERCICE

→ Ses activités d'exploitant et de gestionnaire de stationnement payant que la SO SPACE gère conformément aux conventions signées avec la Ville de Niort et d'exploitant de l'Acclameur sur une année dégagent pour 2016 un **chiffre d'affaires** global de **2.576.978 €uros** en augmentation d'environ 10,31 % comparé à celui de l'exercice 2015.

Sa décomposition par établissement est la suivante :

◆ Produits du Stationnement.....	1 773 348 €
◆ L'Acclameur	745 503 €
◆ Autres Produits	58 127 €

▪ Produits de l'activité stationnement et du siège

L'activité stationnement génère à elle seule un chiffre d'affaires total de **1.831.475 €** en augmentation de 9,94 % comparé à celui de 2015.

Cette évolution du chiffre d'affaires stationnement s'explique par :

- La refonte juridique des contrats notamment Brèche et Voirie tel que développé ci-dessus ;
- L'évolution significative du nombre d'abonnement au sein du parking Marcel-Paul (+) 50 % ;
- L'évolution des recettes publicitaires pour 17.695 € (soit (+) 60 %) générées par le dispositif Cocktail Vision.

Au montant de ce chiffre d'affaires s'ajoute :

- le montant de la compensation financière contractuelle versée par la Ville de Niort délégante sur les parcs concédés pour un montant de 390.936 € ;
- Il en résulte un total des produits du stationnement de **2.254.830 Euros**, dont les produits issus des transferts de charges, contre **2.366.988 Euros** sur l'exercice passé (dont la reprise de Provision Gros Entretien pour 192 K€).

▪ Activité Acclameur

Le chiffre d'affaires enregistré sur l'établissement Acclameur s'élève à **745.503 €** en progression de 11,23 % par rapport à 2015.

Comparé à l'exercice précédent, il est notamment noté une évolution de plus de 80 K€ des manifestations sportives et économiques et de l'exploitation de la S.A.E. En revanche une légère baisse de l'activité spectacle (15 K€).

A ce chiffre d'affaires s'ajoute, le montant de la compensation financière contractuelle pour sujétions de services publics versée par la Ville délégante à concurrence de 490.531 €. Rajoutant le « transfert de charges » et reprise des Provisions pour Gros Entretien consommées sur l'exercice pour plus de 39 K€, le total de produits pour l'Acclameur s'élève à 1.277.396 €

➔ Les charges d'exploitation globales s'élèvent à **3.415.235 Euros** contre **3.337.318 Euros** à la clôture précédente soit une augmentation de 2,33 %.

- **Activité stationnement :**

La part des charges d'exploitation liées à l'activité stationnement représente **2.220.026 €** en légère diminution de 0,44 % comparé à 2015.

Cet écart correspondant notamment à une diminution de la masse salariale liée à la politique salariale.

- **Activité Acclameur :**

Les charges d'exploitation liées à l'activité Acclameur représentent **1.195.208 €** soit une augmentation de 7,93 %.

Cette évolution est en lien direct avec la progression du chiffre d'affaires de cette activité, notamment sur les prestations refacturées.

Le résultat d'exploitation prend également en compte :

- Un produit CICE (Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi) à hauteur de près de 33 K€,
- Une dotation aux Provisions pour Gros Entretien de 25 K€ fixée contractuellement au titre de de la DSP de l'Acclameur.

→ Les résultats sont analysés dans le compte de résultat et font ressortir notamment :

Un résultat d'exploitation global bénéficiaire de **116.992 €** en diminution par rapport à celui de l'exercice précédent qui ressortait à **210.092 €** décomposé comme suit :

- Etablissement stationnement : 34.804 €
- Etablissement Acclameur : 82.188 €

Le différentiel entre les 2 exercices tient compte du caractère spécifique de 2015 avec la renégociation des DSP intégrant en outre, une reprise de la reprise de Provision Gros Entretien pour 192 K€.

Compte tenu du résultat financier positif de **3 362 €**
du résultat exceptionnel positif de **63 427 €**
le résultat comptable bénéficiaire s'établit à **183 781 €**

Le résultat financier tient compte des produits financiers pour 67 K€ (rémunération des placements au taux annuel d'environ 2 %) et des économies réalisées du fait de la renégociation des prêts opérée en 2013.

Il est par ailleurs précisé que le résultat comptable bénéficiaire de l'exercice est imputé sur le déficit fiscal reportable qui s'élevait à 511.844 € en début d'exercice. En conséquence, la SO SPACE ne paiera pas d'Impôt sur les Sociétés au titre de l'année 2016 et le montant du déficit fiscal antérieur restant au 31 décembre 2016 s'établit à 361.698 €.

1.2.5. LE BILAN

Fait ressortir :

A L'ACTIF :

- ♦ un total d'actif net immobilisé de **5 244 628 €**
- ♦ et un actif net circulant de **4 521 734 €**
- ♦ compte de régularisation actif **17 216 €**

AU PASSIF :

- ♦ un total des capitaux propres de **6 992 270 €**
- ♦ des provisions de **51 930 €**
- ♦ des dettes de **2 227 644 €**
- ♦ des comptes de régularisation passif **511 733 €**

Les variations des comptes de bilan correspondent à :

- Dotations aux amortissements de l'exercice
- Remboursement des emprunts
- Baisse provisoire de trésorerie sur le décalage d'encaissement du chiffre d'affaires de La Brèche inhérente au changement du mode d'exploitation de ce parking.

1.2.6. DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES

Nous avons réintégré à notre résultat fiscal la somme de 698 €uros au titre des taxes sur les véhicules de société.

1.2.7. ACTIVITÉ DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

Nous n'avons pas d'activité en matière de recherche et de développement.

II – ÉVOLUTION

2.1- PROGRES RÉALISÉS – DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

► Dans le cadre de son souhait de développer ses activités, la SO SPACE a engagé une étude visant l'opportunité de la création d'une halle d'exposition sur Niort.

► A l'appui des contrats de concessions signés avec la Ville de Niort concédante pour les quatre ouvrages que sont les parkings Marcel Paul, La Roulière, Saint Jean et Hôtel de ville, le Conseil Municipal en date du 05 décembre 2016 suivant proposition du Conseil d'Administration de la SO SPACE du 10 novembre 2016 a voté le versement au titre de 2017 d'une compensation financière de **375.143,00 € HT** soit **450.171,60 € TTC**.

Cette compensation financière est destinée à couvrir le différentiel entre les tarifs économiques et les tarifs politiques.

2.2- EVENEMENTS POSTERIEURS

Il n'a pas été relevé d'évènements postérieurs susceptibles de modifier les comptes de l'exercice 2016.

2.3- PERSPECTIVES D'AVENIR

► **Sur l'activité Stationnement :**

- la modification du modèle économique de gestion du parking de la Brèche,
- le maintien du périmètre de gestion des sites du stationnement niortais sur voirie et sur parcs de surface,

- la reconduction du contrat de gestion du parc sécurisé poids lourds de la Crèche pour le compte de la CCI,
- les compensations financières publiques octroyées sur les ouvrages concédés à l'appui des dispositions conventionnelles signées avec la Ville de Niort concédante pour les quatre ouvrages,

permettent de confirmer l'équilibre financier et comptable de cette activité pour les années à venir.

► Sur l'activité Acclameur :

-Il est constaté une baisse du nombre de spectacles sur 2017, à l'Acclameur comme sur sur le reste du Territoire dû en grande partie à cette année électorale. Toutefois cette tendance s'inverse sur 2018 avec une nette reprise des programmations.

-Les prestations proposées autour de l'activité escalade et renouvelées régulièrement suscitent toujours un engouement des sportifs.

-Les espaces de l'Acclameur continuent à attirer les séminaires et conventions d'affaires.

Ces éléments laissent espérer un risque financier limité de l'activité jusqu'à l'échéance du contrat fixée au 30 juin 2018.

► Sur les perspectives de développement :

-Une étude visant la faisabilité d'une restructuration des structures SEMIE/SO SPACE afin de créer un outil, dans une logique de rationalisation, pour répondre aux ambitions de la politique de l'Habitat et du développement de l'activité économique du Territoire Niortais.

- La SO SPACE, souhaitant être force de proposition dans le cadre du développement de ses activités, a engagé une consultation pour la nomination d'un bureau d'étude chargé de l'accompagner sur l'analyse de l'opportunité de la création d'une halle d'exposition sur Niort.

L'objectif est de permettre à la CAN d'apprécier le potentiel de développement de ce secteur et de se positionner sur un éventuel projet.

III - AUTRES INFORMATIONS

3.1 - RÉPARTITION DU CAPITAL

La Ville de NIORT possède plus de 50 % du capital.

3.2 - AFFECTATION DES RÉSULTATS

Nous vous proposons d'affecter le résultat comptable de l'exercice 2016 bénéficiaire de **183.780,60 €** au Compte Report à Nouveau.

Après affectation, le report à nouveau créditeur de **322.957,10 €** passe à **506.737,70 €**.

IV – LES PARTICIPATIONS

→ La SO SPACE ne possède aucune participation significative ou réciproque au sens des articles L233-29/L233-30 du Code de Commerce dans d'autres sociétés.

→ Conformément à l'article L225-211 du Code de Commerce, la SO SPACE informe qu'aucune société n'a procédé à l'achat de ses propres actions.

V – CONVENTIONS VISÉES PAR L'ARTICLE L 225-38 DU CODE DE COMMERCE

→ CONVENTIONS CONCLUES ET AUTORISEES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS DONT L'EXECUTION A ETE POURSUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31.12.2016

Conformément au décret n° 2015-545 du 18 mai 2015 pris en application de l'ordonnance n° 2014-863 du 31 juillet 2014, nous vous informons que la liste des conventions visées par les articles L225-38 et suivants au Code de Commerce et ayant fait l'objet d'une approbation préalable et motivée du Conseil d'Administration au cours d'exercices antérieurs mais dont l'exécution a été poursuivie au titre de l'exercice 2016, on fait l'objet d'un réexamen par le Conseil d'Administration du 05 mai 2016, est la suivante :

→ Le Conseil de la SO SPACE a autorisé la signature de conventions pour la garantie de remboursement par la Communauté d'Agglomération de Niort (CAN) de plusieurs emprunts renégociés en 2000 par la SO SPACE anciennement dénommée SOPAC.

Suite à la cession des actions de la CAN à la Ville de Niort, celle-ci est devenue garante des emprunts ci-après en lieu et place de la CAN.

Les emprunts ont fait l'objet d'une renégociation avec la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes en octobre 2013 dont l'objet a porté sur la réduction des taux d'emprunt et corrélativement une diminution des charges financières pour les exercices restant à courir.

Tableau récapitulatif :

Parkings	Autorisation CAN	Autorisation du CS	Autorisation de renégociation du C.A.	Prêteur	Montant	Taux d'intérêt	Durée (en ans)	% garanti par la VDN	Capital restant dû au 31/12/2016	Intérêts 2016
Marcel Paul	21/12/2000	07/12/2000	02/10/2013	CEAPC	1 158 612 €	3.92 %	25	50 %	428 686 €	17 556,43 €
La Roulière	21/12/2000	07/12/2000	02/10/2013	CEAPC	243 918 €	3.92 %	25	50 %	90 250 €	3 713,09 €
Saint Jean	21/12/2000	07/12/2000	02/10/2013	CEPAC	373 500 €	3.92 %	25	50 %	138 195 €	5 729,59 €
Hôtel de Ville	21/12/2000	07/12/2000	02/10/2013	CEAPC	1 311 061 €	3.92 %	25	50 %	485 093 €	19 923,59 €

SO SPACE Rapport 079200041317-20171127-c57-11-2017-1-BF
Accusé de réception en préfecture
Date de télétransmission : 27/11/2017
Date de réception préfecture : 27/11/2017

→ Du fait du transfert intervenu au 1^{er} juillet 2003 entre la CAN et la Ville de Niort, l'ensemble des contrats de concession ci-dessous, a été transféré de la CAN vers la Ville de Niort.

Parkings	Date de signature	Durée	Redevance de 1% versées à la Ville de Niort	Compensations financières versées à la SO SPACE (1) en HT
Marcel Paul	1988	80 ans	2 752 €	111 002 €
La Roulière	1990	80 ans	1 397 €	190 456 €
Saint Jean	1994	40 ans	964 €	56 233 €
Hôtel de Ville	1997	40 ans	2 914 €	33 245 €

(1) Application de la clause contractuelle des traités de concession fixant le principe d'une subvention compensant le différentiel tarif d'équilibre/tarif politique sur les 4 parcs concédés à la SO SPACE. Le montant a été autorisé lors du Conseil d'Administration du 03 novembre 2015 et par le Conseil Municipal du 23 novembre 2015.

→ **Conseil de Surveillance du 25 février 2008**

- Autorisation de la mise à disposition par la SO SPACE auprès de la SEMIE de moyens humains pour la réalisation de prestations administratives et juridiques. Cette convention est restée en vigueur jusqu'au 22 avril 2016, date à laquelle le Conseil d'Administration a statué sur de nouvelles modalités développées ci-après.

→ **Conseils de Surveillance des 25 novembre 2008, 22 septembre 2009 et 02 octobre 2013**

- Autorisation pour la signature des contrats de prêts suivant afin de financer :
 - D'une part l'acquisition de l'immeuble avenue Saint Jean d'Angély :
 - Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes : 140 K€
 - D'autre part certains travaux d'amélioration dans les ouvrages et de mise aux normes de l'immeuble avenue Saint Jean d'Angély :
 - Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes : 500 K€
 - Crédit Mutuel Océan : 550 K€.

→ **Conseil de Surveillance du 13 septembre 2011 et Conseil d'Administration des 17 avril 2012 ; 02 octobre 2013 et du 23 juin 2015 :**

- (CS 13.09.2011 et CA 17.04.12) Validation de l'offre définitive de la SO SPACE à la Délégation de service public de l'Acclameur et autorisation à signer le contrat d'affermage avec la Ville de Niort portant sur l'exploitation du centre sportif, évènementiel et d'affaires dénommé l'Acclameur pour une durée de six années venant à échéance le 30 juin 2018 ;
- (CA 03.10.13) Autorisation à signer avec la Ville de Niort l'avenant N°1 au contrat d'affermage. L'avenant n°1 signé le 25 octobre 2013 a porté sur les modalités de fixation des tarifs entre les activités déléguées relevant du service public, par conséquent du ressort du Conseil Municipal et les activités à caractère marchand fixées par le Déléguataire. Il est par ailleurs précisé que la compensation financière contractuelle versée par la Ville de Niort doit s'entendre « hors taxes ».
- (CA 23.06.2015) Autorisation à signer avec la Ville de Niort l'avenant n°2 à la Délégation de Service Public pour l'Acclameur prenant en compte les contraintes de gestion révélées et confirmées dès la mise en exploitation de l'Acclameur. Cet avenant a pour objet de :
 - Fixer les modalités de mise en service de la chaufferie bois ;
 - D'isoler la gestion de salle de gymnase, n'ayant pas vocation commerciale, au sein d'un mandat de gestion confié à la SO SPACE avec rémunération des missions effectuées par cette dernière,

- Augmenter le montant de la compensation de service public à concurrence de 99.000 € HT en raison de la dégradation du contexte économique général et local et de l'augmentation de l'utilisation de l'Acclameur par la Ville pour ses propres besoins.

Les termes de cet avenant ont été agréés par le Conseil Municipal de la Ville de Niort en séance du 19 juin 2015.

→ **Conseil d'Administration du 04 janvier 2012**

- Autorisation donnée pour la signature d'une convention de partenariat pour la mise en place du dispositif de jalonnement dynamique des parkings Marcel Paul, Espace Niortais (dénommé Hôtel de Ville depuis le 18/12/2015), La Roulière, La Brèche et Moulin du Milieu.
Cette convention qui n'a pas eu d'incidence financière s'est traduite par la mise en place de panneaux indiquant le nombre de places disponibles.

→ **Conseil d'Administration des 14 juillet et 24 octobre 2012**

- Autorisation du principe d'une souscription de garantie financière à première demande dans le cadre de la Délégation de Service Public de l'Acclameur.
- Autorisation du principe d'une souscription à une caution bancaire dans le cadre de la Délégation de Service Public de la Brèche.

→ **Conseil d'Administration 12 avril 2013**

- Autorisation pour la signature d'une convention tripartite entre la Ville de Niort, la SO SPACE et les associations occupant la salle de gymnase de l'Acclameur.
Les Conseils Municipaux des 04 février et 18 mars 2013 ont approuvé les termes de cette convention tripartite.

→ **Conseil d'Administration du 21 juin 2013**

- Autorisation pour la signature d'un contrat de prêt avec la Banque Populaire Centre Atlantique afin de financer les investissements nécessaires à l'exploitation de l'Acclameur.
Le montant de ce prêt accordé à hauteur de 700 K€ au taux fixe annuel de 2,10% a été limité à 605 K€ correspondant au montant des investissements réellement effectués.
La durée de ce prêt calée sur l'échéance du contrat de Délégation de Service Public soit 55 mois.

→ **Conseil d'Administration 02 octobre 2013**

- Nomination de M. Jean-Philippe JAVELLO en qualité de Directeur Général Délégué pour une durée de 5 ans à compter du 21 octobre 2013. Monsieur JAVELLO dispose par ailleurs d'une fonction salariée de Directeur des Activités et du Développement de la SO SPACE depuis le 21 octobre 2013.

→ **Conseil d'Administration du 08 septembre 2014**

- Autorisation pour la signature d'une convention tripartite entre la Ville de Niort, la SO SPACE et les Clubs et associations occupant la Structure Artificielle d'Escalade (S.A.E.) de l'Acclameur.
Le Conseil Municipal du 15/09/2014 a approuvé les termes de cette convention.
Cette convention a pour objet d'adapter les modalités techniques et financières d'utilisation des espaces sportifs de l'Acclameur aux ajustements effectués à l'issue de la 1^{ère} année d'exploitation.
- Autorisation pour la signature avec la Ville de Niort d'un **marché de prestation de services** dédié à la gestion du stationnement payant sur Voirie.

Ce marché a été conclu pour pour une première période allant de sa notification en octobre 2014 jusqu'au 31 décembre 2015 puis est reconductible tacitement pour une durée d'un an. La durée totale du marché (reconduction comprise) ne peut excéder 4 ans.

Il a pour objet la gestion d'un parc de :

- 1127 places de stationnement dont 369 en zone rouge et 758 en zone verte,
- 138 horodateurs,
- 863 horodateurs miniatures embarqués (PIAF)

Conseil d'Administration du 07 Octobre 2015 :

Autorisation à signer avec la Ville de Niort l'avenant n°1 au marché du stationnement payant sur voirie permettant en complément des possibilités tarifaires applicables à ces zones intégrées au sein de ce périmètre de proposer aux usagers du périmètre payant, le tarif « macaron résident ». La prise d'effet de cet avenant a été fixée au 1^{er} janvier 2016.

Conseil d'Administration du 10 mars 2016 :

Autorisation à signer avec la Ville de Niort l'avenant n°2 au marché pour la gestion du stationnement payant sur voirie.

Cet avenant a pour objet de fixer les modalités d'application et d'exploitation par la SO SPACE du nouveau mode de paiement dématérialisé, via l'application PARK NOW, des droits liés aux places de stationnement sur voirie gérées par horodateurs ce, pendant la période test prévue jusqu'en juin 2016.

→ **Conseil d'Administration du 27 mars 2015 :**

- Autorisation donnée au Président-Directeur Général de signer avec la CHAMBRE DE COMMERCE et d'INDUSTRIE Territoriale le marché de prestation de services pour la surveillance, l'administration des paiements et la maintenance du parc sécurisé pour poids lourd situé sur le cente routier à La Crèche (79260) d'une capacité de 40 places.

Ce marché d'une durée initiale ferme d'un an est renouvelable tacitement deux fois par période d'un an, soit une durée maximale de 3 ans. L'exécution de la prestation a commencé le 11 juin 2015.

→ **Conseil d'Administration du 07 octobre 2015 :**

- Agrément de la candidature et l'offre de la SO SPACE et autorisation donnée au Président-Directeur Général à signer avec la Ville de Niort l'acte d'engagement ainsi que tous les documents afférent au nouveau marché de prestation pour la gestion du parking souterrain de La Brèche à Niort.

Le Conseil Municipal en date du 23 novembre 2015 a attribué ledit marché à la SO SPACE.

Ce marché prend effet au 1^{er} janvier 2016 pour une durée de deux années.

Conseil d'Administration du 10 mars 2016 : Autorisation à signer avec la Ville de Niort l'avenant n°1 à ce marché fixant les modalités d'application et d'exploitation par la SO SPACE du nouveau mode de paiement dématérialisé, via le dispositif développé par PARKMOBILE, des droits du stationnement payant applicables dans le parking de la Brèche.

→ **Conseil d'Administration du 03 novembre 2015 :**

- Agrément de la candidature et l'offre de la SO SPACE et autorisation donnée au Président-Directeur Général à signer avec la Ville de Niort l'acte d'engagement du marché pour la gestion du stationnement payant sur parcs et ouvrages.

Ce nouveau marché d'une durée initiale d'un an est renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2016.

Il regroupe la gestion, l'entretien et la maintenance des équipements des parkings suivants :

- Parking Jacques de Liniers :	42 places
- Moulin du Milieu :	220 places
- Henri Gelin :	59 places
- Murier :	15 places
- La Cure :	6 places
- Parking Saint-Vaize :	48 places

Soit au total : 390 places

→ **CONVENTIONS AUTORISEES AU COURS DE L'EXERCICE 2016**

Nous vous informons que la liste des conventions visées par les articles L225-38 et suivants au Code de Commerce et ayant fait l'objet d'une approbation préalable et motivée du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2016 est la suivante :

→ **Conseil d'Administration du 10 mars 2016 :**

- Autorisation à signer avec la SEMIE la convention cadre de « mutualisation d'achat de prestations, de services, de mise à disposition ou de matériels » communs aux deux structures. Cette convention dont l'objectif est de mutualiser les coûts de gestion entre la SO SPACE et la SEMIE définit les rôles, droits et obligations de chacune des parties dans le cadre de leurs accords de mutualisation et précise les conditions d'application, de mise en œuvre, et de répartition financière qui s'appliqueront.
Elle stipule en outre le principe de soumettre chaque année au Conseil d'Administration un état exhaustif et détaillé des mutualisations.

→ **Conseil d'Administration du 22 avril 2016 :**

- Autorisation pour lancer une consultation commune afin de désigner un Cabinet chargé de mener une étude visant le rapprochement de la SEMIE et de la SO SPACE afin de mutualiser leurs moyens et leurs forces pour se positionner en véritable outil du développement économique et de la politique de l'Habitat au service du Territoire.

- Autorisation de signature avec la SEMIE de conventions de prestations de services visant des missions administratives, de secrétariat et une mission ponctuelle liée à la structuration des process et procédures internes à mettre en place au sein de la SEMIE.
- signature de la lettre de mission pour la mission ponctuelle confiée au Directeur Général Délégué liée à la structuration des process et procédures internes à mettre en place à la SEMIE.

→ **Conseil d'Administration du 10 novembre 2016 :**

- Ratification des termes de la nouvelle convention tri-partite à signer avec la Ville de Niort, les Associations et Clubs utilisateurs de la S.A.E de l'Acclameur, du nouveau règlement intérieur de cet espace ainsi que de son planning d'utilisation, le tout intégrant la structure bloc venant compléter l'équipement de cette salle d'escalade.
- Ratification des termes de l'avenant n°1 au contrat signé avec ParkMobile France SAS précisant le changement de raison sociale de ParkMobile en ParkNow et formalisant les interconnexions financières entre la plateforme de service ParkNow et la Régie de paiement des droits du stationnement sur voirie. A noter que ces compléments avaient été agréés par le Conseil Municipal du 19 septembre 2016.
- Sur la base des termes de la convention cadre de « mutualisation d'achat de prestations, de services, de mise à disposition ou de matériels », le Conseil d'Administration a autorisé les conventions suivantes :
 - Achat et mise en place d'un dispositif de Gestion Electronique de Documents (GED) par les prestataires LIBOLOGIC pour l'ingénierie et DELTIC pour son déploiement pour 51.459,50 € HT. Autorisation du Conseil d'Administration de la SEMIE du 29 novembre 2016
 - Réalisation d'une journée de TEAM BUILDING afin de ressouder les équipes des 2 sociétés et développer un certain nombre de valeurs communes. Autorisation du Conseil d'Administration de la SEMIE du 29 novembre 2016
 - Formalisation des modalités techniques et financières visant la réalisation de l'étude de faisabilité portant sur le rapprochement de la SO SPACE et de la SEMIE. Autorisation du Conseil d'Administration de la SEMIE du 29 novembre 2016.

→ **CONVENTIONS AUTORISEES DEPUIS LA CLOTURE L'EXERCICE**

→ **Conseil d'Administration du 17 février 2017 :**

- En vertu des dispositions de la convention cadre agréée par le Conseil d'Administration de la SO SPACE du 10 mars 2016 et de la SEMIE du 29 avril 2016, autorisation de conventionner les mutualisations SEMIE/SO SPACE suivantes :
 - **Accès Internet :** Renforcement de la capacité d'accès à internet par l'installation d'une ligne ADSL de 6 mégas à 20 mégas en fibre optique et agrément des modalités financières et de suivi de l'accès internet avec le fournisseur ORANGE ;

- **Logiciels informatiques** : Acquisition, renouvellement, mise à jour, amortissement des logiciels, maintenance, licences, concernant les modules : Comptabilité ; Gestion du patrimoine, Fournisseurs et Interface paie ;
Agrément de la répartition financière et des coûts des contrats ;
- Fixation de la durée de cette convention à trois années à compter de la date de sa signature.

- **Parcs serveurs informatiques** : agrément des modalités de mutualisation (amortissement, maintenance, licences, dispositifs de protection) ; agrément de la répartition financière et des coûts induits à ces matériels ; fixation la durée de cette convention à trois années à compter de la date de sa signature.

- **Téléphonie** : Location d'un dispositif téléphonique (autocom et postes téléphoniques) agrément des modalités financières de location auprès de JD PHONE et répartition financière des coûts induits entre les 2 structures.

Fixation de l'échéance du contrat au 31 décembre 2017 pour remise en concurrence du dispositif.

- **Gestion de l'envoi de courrier** :
 - .Location d'un dispositif de gestion du courrier comprenant une machine à affranchir, une machine à mise sous plis via le fournisseur NEOPOST,
 - .Prestation pour l'enlèvement du courrier (SVS).
 - .Détermination répartition financière entre les 2 structures.

L'ensemble de dépenses mutualisées et leurs répartitions entre la SEMIE et la SO SPACE sont recensées au sein d'un tableau annexé aux présentes.

- Agrément des termes de la nouvelle convention cadre de « mutualisation d'achat de prestations, de services, de mise à disposition ou de matériels » qui annule et remplace celle autorisée le 10 mars 2016. Les modifications concernent un assouplissement des termes initiaux en distinguant les prestations/achats relevant de la gestion courante et de coûts inférieurs à 10 K€uros et ceux s'inscrivant dans le spécifique et/ou l'exceptionnel et/ou supérieur à 10 K€uros.

- Renouvellement de la convention de partenariat avec la Ville de Niort pour le jalonnement dynamique des parkings Marcel Paul, Hôtel de Ville, La Roulière et Moulin du Milieu.
Aux termes de cette convention
 - . la Ville de Niort s'engage à :
 - Porter à la connaissance de la SO SPACE toute évolution concernant le système mis en place ;
 - Assurer le bon fonctionnement des infrastructures.

 - . la SO SPACE s'engage à :
 - Alimenter le système d'information géré par la Ville de Niort ;
 - Coopérer avec ses services de la Ville de Niort afin d'assurer un service de qualité.

VI – VIE DE LA SOCIÉTÉ

6.1 – L'ACTIONNARIAT

Répartition du capital social de la SO SPACE

ACTIONNAIRES	% du capital	Capital en Euros	Nbre d'actions
1. PERSONNES PUBLIQUES			
Ve de NIORT	70,07 %	2 444 437,75	160 291
Communauté d'Agglomération de NIORT	0,04 %	1 525,00	100
TOTAL Personnes Publiques	70,11 %		
2. AUTRES ACTIONNAIRES			
MACIF PARTICIPATIONS SA	9,64 %	336 338,75	22 055
MAIF	9,64 %	336 338,75	22 055
Q PARK SERVICES	2,62 %	91 500,00	6 000
CAISSE D'EPARGNE Aquitaine Poitou-Charentes	2,32 %	80 825,00	5 300
C.R.C.A. Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres	2,37 %	82 517,75	5 411
Sas TRENTE ORMEAUX DISTRIBUTION	1,31 %	45 750,00	3 000
CAISSE DES DEPOTS & CONSIGNATIONS	1,31 %	45 765,25	3 001
Caisse Fédérale de CREDIT MUTUEL OCEAN	0,39 %	13 450,50	882
BANQUE POPULAIRE Centre Atlantique	0,131 %	4 575,00	300
CHAMBRE DE COMMERCE & D'INDUSTRIE des Deux-Sèvres	0,107 %	3 736,25	245
Association des Commerçants quartier Saint Jean	0,044 %	1 525,00	100
SEM des HALLES	0,004 %	152,50	10
Groupement des Commerçants rue du Rabot	0,004 %	152,50	10
Association des Commerçants Avenue de Paris	0,004 %	152,50	10
TOTAL Autres Actionnaires	<u>29,89 %</u>		
TOTAL	100 %	3 488 742,50	228 770

6.2 – INFORMATION SUR LES MANDATS EXERCÉS AU SEIN DE LA SO SPACE PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX

- Conseil d'Administration :

▶▶ Membres publics :

Ville de Niort

- Monsieur Luc DELAGARDE, Président-Directeur Général,
- Monsieur Sébastien PARTHENAY,
- Monsieur Dominique DESQUINS,
- Madame Sylvette RIMBAUD,
- Monsieur Christophe POIRIER.

CAN

- Monsieur Michel SIMON.

► Membres privés :

- MACIF PARTICIPATIONS représentée par Monsieur Patrick GIRAUD,
- CAISSE FEDERALE CREDIT MUTUEL OCEAN représentée par Monsieur Patrick MENARD,
- la Caisse Régionale de CREDIT AGRICOLE Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres représentée par Monsieur Thierry PIGANEAU,
- la SAS TRENTE ORMEAUX DISTRIBUTION représentée par Monsieur Frédéric LEGAL,
- la CHAMBRE de COMMERCE et D'INDUSTRIE Territoriale des Deux-Sèvres représentée par Monsieur Claude GUIGNARD.

6.3 – PERSONNEL DE LA SOCIÉTÉ

Cf. organigramme ci-annexé n°3.

VII – DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS

Conformément à la nouvelle réglementation en vigueur au 1^{er} janvier 2010, vous trouverez ci-dessous le tableau d'information sur les délais de paiement fournisseurs.

ETAT DES ÉCHÉANCES DE PAIEMENTS DES FOURNISSEURS DUS

FOURNISSEURS D'EXPLOITATION :

Échéances	Au 31/12/2016	Au 31/12/2015
15 Jours	54 272,54	72 441,86
30 jours	79 832,14	64 057,14
45 jours et +	22 755,58	26 174,45
TOTAL	156 860,26	162 673,45

FOURNISSEURS D'IMMOBILISATION :

Échéances	Au 31/12/2016	Au 31/12/2015
15 Jours	8 415,60	
30 jours		3 600,00
45 jours et +		
TOTAL	8 415,60	3 600,00

VIII – INFORMATION SUR LES MANDATS EXERCÉS AU SEIN DE LA SO SPACE PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX

Nous vous proposons de vous référer à l'annexe n° 2.

Il est toutefois précisé que cette information concerne toute société autres que :

- Association
- G.I.E.
- Fondation
- Mutuelle assurance
- Mutuelle au sens du code de la mutualité

IX ANNEXES

- Tableau des résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices (Annexe 1).
- Mentions obligatoires article L225-102-1 du Code du commerce (Annexe 2).
- Organigramme du personnel de la SO SPACE (annexe 3)
- Etat des mutualisations SO SPACE – SEMIE au 31 décembre 2016 (annexe 4)

**RESULTAT ET AUTRES ELEMENTS
CARACTERISTIQUES DE LA SOCIETE
AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

NATURE DES INDICATIONS	2012	2013	2014	2015	2016
I - CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
a) Capital social	3 488 743	3 488 743	3 488 743	3 488 743	3 488 743
b) Nombre des actions ordinaires existantes	228 770	228 770	228 770	228 770	228 770
c) Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
d) Nombre maximal d'actions futures à créer					
* Par conversion d'obligations					
* Par exercice de droits de souscription					
II - OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	1 721 120	2 114 280	2 173 807	2 336 114	2 576 978
b) Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	151 763	365 953	371 602	511 607	611 204
c) Impôts sur les bénéfices					
d) Participation des salariés due au titre de l'exercice					
e) Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-313 123	-191 737	-188 960	288 023	183 781
f) Résultat distribué					
III - RESULTAT PAR ACTION					
a) Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	1	2	2	2	3
b) Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-1	-1	-1	1	1
c) Résultat de dividende attribué à chaque action					
IV - PERSONNEL					
a) Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	16	22	24	24	25
b) Coût moyen de la masse salariale de l'exercice	562 732	759 809	852 544	890 513	867 838
c) Coût moyen de la masse salariale de l'exercice incluant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, oeuvres sociales...)	252 607	339 257	361 032	372 656	351 890

Accusé de réception en préfecture
079-200041347-2017-12-11-11-2017-1-BF
Date de télétransmission : 27/11/2017
Date de réception en préfecture : 27/11/2017



**MENTIONS OBLIGATOIRES
ARTICLE L225-102-1 DU CODE DE COMMERCE
ISSUE DE LA LOI NRE DU 15 MAI 2001**

Nom - Prénom : _____

Visa :

Membre du Conseil d'Administration

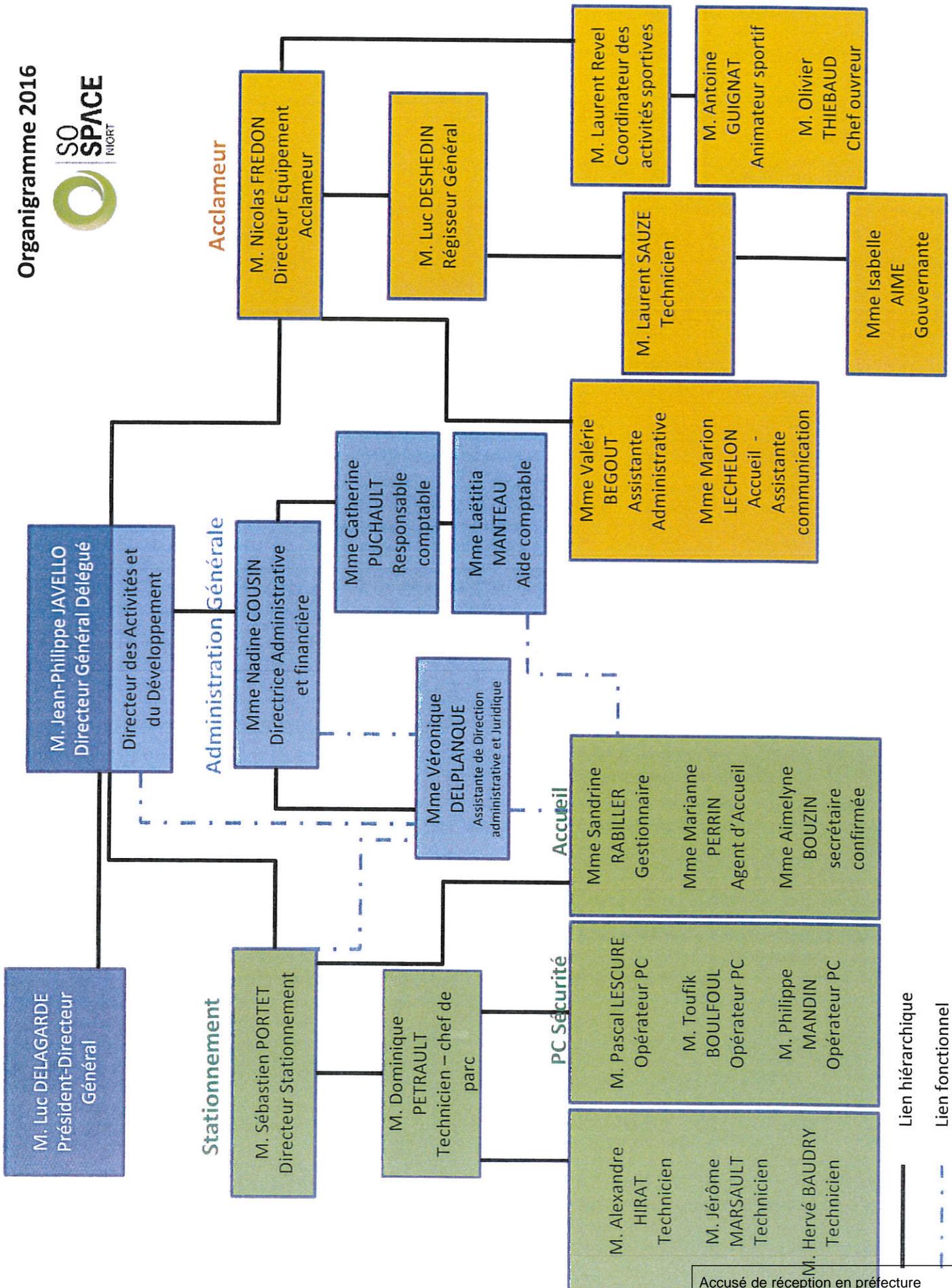
Année 2016

SOCIETES	FONCTIONS EXERCEES	MANDATS EXERCES

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20171127-c57-11-2017-1-BF
Date de télétransmission : 27/11/2017
Date de réception préfecture : 27/11/2017



Annexe 3



Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20171127-c57-11-2017-1-BF
Date de télétransmission : 27/11/2017
Date de réception préfecture : 27/11/2017

ETAT DES MUTUALISATIONS SEMIE – SO SPACE au 31.12.2016

Dépenses courantes récurrentes :

	Titulaire	Coût total	% SEMIE	Coût SEMIE	% SO SPACE	Coût SO SPACE
Courrier		4 671,10 €		2 335,55 €		2 335,55 €
Machine à mise sous plis	Mail Finances	2 224,00 €	50%	1 112,00 €	50%	1 112,00 €
Machine à affranchir	Mail Finances	980,24 €	50%	490,12 €	50%	490,12 €
Enlèvement du courrier	SVS	1 466,86 €	50%	733,43 €	50%	733,43 €
Comptabilité paie		19 692,66 €		8 448,95 €		11 243,71 €
Logiciel de comptabilité	CASSIOPE	11 973,30 €	50%	5 986,65 €	50%	5 986,65 €
Logiciel de paie - Annuel	OGI	2 889,50 €	25%	722,37 €	75%	2 167,13 €
Logiciel de paie – Ponctuel 2016	OGI	2 700,00 €	25%	675,00 €	75%	2 025,00 €
Etat financiers - Annuel	OGI	1 684,86 €	50%	842,43 €	50%	842,43 €
Etat financiers – Ponctuel 2016	OGI	445,00 €	50%	222,50 €	50%	222,50 €
Informatique		19 927,11 €		7 970,84 €		11 956,27 €
Serveurs	ESSENTIA	11 218,68 €	40%	4 487,47 €	60%	6 731,21 €
Maintenance	ESSENTIA	1 888,15 €	40%	755,26 €	60%	1 132,89 €
Sauvegardes externes sécurisées	ESSENTIA	3 120,00 €	40%	1 248,00 €	60%	1 872,00 €
Pare feu connexions à distance	ESSENTIA	960,00 €	40%	384,00 €	60%	576,00 €
Divers licences et petit matériel	ESSENTIA	2 740,28 €	40%	1 096,11 €	60%	1 644,17 €
Internet		6 769,97 €		3 384,99 €		3 384,99 €
Fibre optique	ORANGE	4 525,96 €	50%	2 262,98 €	50%	2 262,98 €
Wi Fi	ORANGE	2 244,01 €	50%	1 122,01 €	50%	1 122,01 €
Téléphonie	JD PHONE	2 332,00 €	50%	1 166,00 €	50%	1 166,00 €
Divers		3 562,02 €		1 882,56 €		1 679,46 €
Total		56 954,86 €		25 188,89 €		31 765,98 €

Dépenses exceptionnelles 2016 :

	Titulaire	Coût total	% SEMIE	Coût SEMIE	% SO SPACE	Coût SO SPACE
AMO GED	LIBRE LOGIC	5 500,00 €	50%	2 750,00 €	50%	2 750,00 €
Team Building	DHM	5 174,74 €		1 492,87 €		3 681,87 €
Etude rapprochement	KPMG - CVS	23 625,00 €	50%	11 812,50 €	50%	11 812,50 €
Total		34 299,74 €		16 055,37 €		18 244,37 €

Dépenses liées à la GED :

Le projet ayant été un peu décalé dans le temps, notamment pour la mise en place à la SEMIE, 8 487 € ont été facturés sur l'exercice 2017. Pour rappel le montant total de la dépense liée à la GED et à la LAD – RAD était de 51 459,50 €, comprenant 3 ans de maintenance pour la GED et la LAD – RAD. Bien entendu les frais de maintenance sont payés annuellement. Le prestataire chargé de la fourniture et du déploiement de la GED est la Société DELTIC.

GED	2016	SO SPACE	SEMIE
Licences logicielles (25)	11 475,00 €	8 721,00 €	2 754,00 €
Installation serveurs (forfait)	891,00 €	445,50 €	445,50 €
Lancement mise en place outils	891,00 €	445,50 €	445,50 €
Paramétrage plan de classements	5 346,00 €	2 673,00 €	2 673,00 €
Paramétrage Workflows	1 782,00 €	891,00 €	891,00 €
Provision paramétrage automates classements	891,00 €	445,50 €	445,50 €
Session formation administrateurs	- €		
Session formation utilisateurs	- €		
Maintenance - Année 1	2 065,50 €	1 032,75 €	1 032,75 €
Frais déplacements	1 800,00 €	900,00 €	900,00 €
Total GED	25 141,50 €	15 554,25 €	9 587,25 €
LAD - RAD			
Licences LAD	4 850,00 €	2 425,00 €	2 425,00 €
Coût installation	990,00 €	495,00 €	495,00 €
Coût paramétrage	4 950,00 €	2 475,00 €	2 475,00 €
Maintenance - Année 1	970,00 €	485,00 €	485,00 €
Total LAD	11 760,00 €	5 880,00 €	5 880,00 €
Total marché – Exercice 2016	36 901,50 €	21 434,25 €	15 467,25 €

- 4 -

**→ BILAN ET COMPTE DE RÉSULTATS
DE L'EXERCICE CLOS LE
31 DÉCEMBRE 2016**

- Arrêtés par le Conseil d'Administration du 05 mai 2017
- Approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 juin 2017

**→ BILAN ET COMPTE DE RÉSULTATS
GLOBAL ET PAR ACTIVITÉ :**

- Stationnement
- Acclameur

Marchés supérieurs à 90 K€ passés par la SO SPACE au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 :

INTITULE DU MARCHÉ	Notifié le	Titulaire	Localisation	Montant notifié HT
Marché de fournitures et poses pour la réfection (ponçage, grenailage, fournitures et poses) des résines des parkings : Hôtel de Ville, Marcel Paul, La Roulière	26/09/2016	MIE SOLS RESINES	ANGERS (49)	111 086,50 €

SO SPACE

**Société Anonyme d'Économie Mixte
à Conseil d'Administration**

BILAN AU 31/12/2016

SOMMAIRE

1 - COMPTES DE L'ENTREPRISE

- ACTIF.....	Page 3
- PASSIF.....	Page 4
- COMPTE DE RESULTAT.....	Page 6

2 - ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

2.1 - PRÉSENTATION DE L'ACTIVITÉ.....	Page 9
2.2 - ÉLÉMENTS SIGNIFICATIFS.....	Page 10
2.3 - PRINCIPES GÉNÉRAUX.....	Page 11
2.4 - NOTES SUR LES PRINCIPES COMPTABLES.....	Page 12
2.5 - COMPLÉMENTS D'INFORMATIONS AUX COMPTES DE BILAN ET DE RÉSULTAT.....	Page 14
TABLEAU DE VARIATIONS DES IMMOBILISATIONS.....	Page 15
TABLEAU DE VARIATIONS DES AMORTISSEMENTS.....	Page 16
ÉVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES.....	Page 17
PROVISIONS INSCRITES AU BILAN.....	Page 18
ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE.....	Page 19
PRODUITS A RECEVOIR ET CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE.....	Page 20
DÉTAIL DES COMPTES PRODUITS D'EXPLOITATIONS.....	Page 21
DÉTAIL DU RÉSULTAT EXCEPTIONNEL.....	Page 22
AUTRES INFORMATIONS.....	Page 23
TABLEAU D'ANALYSE DU RESULTAT FISCAL.....	Page 24
ENGAGEMENTS HORS BILAN.....	Page 25



- 1 -

COMPTES DE L'ENTREPRISE

BILAN ACTIF

	BRUT	AMORTISS. PROV.	NET AU 31/12/16	NET AU 31/12/15
<u>ACTIF IMMOBILISE</u>				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'Etablissement	-	-	-	-
Concessions, brevets	120 332	69 745	50 587	21 671
Autres immob. incorporelles	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	40 000	-	40 000	40 000
Constructions	268 320	79 069	189 250	200 420
Inst. techn. mat. et out. indust.	490 191	205 447	284 744	262 919
Autres immobilisations corporelles	479 286	309 085	170 201	205 151
Immob. en cours	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS EN CONCESSION				
Immobilisations en services	11 241 513	6 733 345	4 508 168	4 817 301
Immob. en cours	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations et créances rattachées	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	1 677	-	1 677	1 677
Autres immobilisations financières	-	-	-	-
TOTAL	12 641 320	7 396 692	5 244 628	5 549 139
<u>ACTIF CIRCULANT</u>				
STOCKS				
Matières premières, approvis.	-	-	-	-
En cours de production	-	-	-	-
Produits interméd. et finis	-	-	-	-
Marchandises	2 017	-	2 017	2 644
CREANCES				
Clients et comptes rattachés	551 863	8 623	543 240	333 035
Fournisseurs débiteurs	1 090	-	1 090	670
Personnel	8 619	-	8 619	-
Etat impôts sur bénéfices	103 392	-	103 392	69 059
Etat taxes sur chiffre d'affaire	46 232	-	46 232	32 499
Autres créances	66 346	-	66 346	64 300
DIVERS				
Avances et acomptes versés s/comandes	-	-	-	-
Valeurs mobilières de placement	1 979 783	-	1 979 783	2 972 549
Disponibilités	1 771 015	-	1 771 015	923 703
TOTAL	4 530 356	8 623	4 521 734	4 398 459
<u>COMPTES DE REGULARISATION</u>				
Charges constatées d'avance	17 216	-	17 216	29 706
Charges à répart./plus. exercices	-	-	-	-
TOTAL	17 216	-	17 216	29 706
TOTAL ACTIF			9 783 577	9 977 304

BILAN PASSIF

	NET AU 31/12/16	NET AU 31/12/15
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individ.		
Primes d'émissions, fusion, app.	3 488 743	3 488 743
Ecart de réévaluation	1 022 253	1 022 253
Réserves légale		
Réserves statu. ou contract.	348 874	348 874
Réserves réglementées	-	-
Autres réserves	-	-
Report à nouveau	-	-
	322 957	34 934
	183 781	288 023
RESULTAT EXERCICE		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	1 625 662	1 703 754
	-	-
TOTAL	6 992 270	6 886 581
AUTRES FONDS PROPRES		
Prod. d'émission titr. particip.		
Avances conditionnées		
Droits du concédant		
		-
		-
TOTAL	-	-
PROV./RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
	51 930	51 075
TOTAL	51 930	51 075
DETTES		
Emprunts obligat. convert.		
Autres emprunts obligataires	-	-
Emprunts et dettes établ. créd.	-	-
. Emprunts		
. Découvert, concours bancaires	1 636 224	1 963 838
Emprunts et dettes financ. div	-	-
. Divers		
. Associés	2 420	2 420
Av. et acptes recus/cdes en cours	-	-
Dettes fournisseurs/cptes rattachés	43 139	6 263
Dettes fiscales et sociales	237 027	220 100
. Personnel		
. Organismes sociaux	96 687	97 799
. Etat impôts sur bénéfices	82 333	110 172
. Etat taxes sur chiffre d'affaire	-	-
. Autres dettes fiscales et sociales	85 027	54 838
Dettes sur immob. et cptes rattachés	23 457	30 619
Autres dettes	8 416	3 600
	12 916	2 264
TOTAL	2 227 644	2 491 913
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
Ecart de conversion passif	511 733	547 735
TOTAL	511 733	547 735
TOTAL PASSIF	9 783 577	9 977 304

Accusé de réception en préfecture ⁵
079-200041317-20171127-c57-11-2017-1-BF
Date de télétransmission : 27/11/2017
Date de réception préfecture : 27/11/2017

COMPTE DE RESULTAT

	AU 31/12/16	AU 31/12/15
<u>PRODUITS</u>		
Ventes de marchandises	14 756	18 176
Production vendue	2 562 222	2 317 937
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRE	2 576 978	2 336 114
Production stockée	-	-
Production immobilisée	-	-
Subventions d'exploitation	881 467	938 630
Reprises sur prov. et amortis., transfert de charges	73 745	272 627
Autres produits	36	40
<u>TOTAL</u>	3 532 226	3 547 410
<u>CHARGES D'EXPLOITATION</u>		
Achats de marchandises	11 211	14 947
Variation de stock	627	2 144
Achats de matière premières et autres approv.	-	-
Variation de stock	-	-
Autres achats et charges externes	1 488 570	1 332 674
Impôts, taxes et versements assimilés	231 406	224 795
Salaires et traitements	867 838	890 513
Charges sociales	351 890	372 656
Dot. amortissements et provisions sur immobilisations	417 946	463 641
Dot. provisions sur actif circulant	8 623	-
Dot. provisions pour risques et charges	25 366	25 506
Autres charges	11 759	14 730
<u>TOTAL</u>	3 415 235	3 337 318
<u>RESULTAT D'EXPLOITATION</u>	116 991	210 092
<u>QUOTES-PARTS DE RESULTAT INTER-ETABLISSEMENT</u>		
Charges communes affectées		
Transfert de charges aux programmes		
<u>TOTAL</u>		
<u>PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS</u>		
Produits financiers	67 549	75 824
Charges financiers	64 187	75 582
<u>RESULTAT FINANCIER</u>	3 362	242
<u>PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS</u>		
Produits exceptionnels	82 989	78 092
Charges exceptionnelles	19 562	403
<u>RESULTAT EXCEPTIONNEL</u>	63 427	77 689
Participation des salariés	-	-
Impôts sur les bénéfices	-	-
<u>TOTAL DES PRODUITS</u>	3 682 764	3 701 326
<u>TOTAL DES CHARGES</u>	3 498 983	3 413 303
<u>RESULTAT DE L'EXERCICE</u>	183 781	288 023

- 2 -

ANNEXES

AUX COMPTES ANNUELS

2-1 Présentation de l'activité – SO SPACE EXERCICE 2016

La SO SPACE compte deux activités organisées au sein de deux établissements distincts.

STATIONNEMENT

Pour le compte de la Ville de Niort :

- Marchés de Prestation de services :
 - gestion du stationnement payant en voirie,
 - gestion du stationnement payant sur parcs de surface et ouvrages
 - gestion du parking souterrain de La Brèche

- Concessions de service public :
 - Parking Marcel Paul
 - Parking La Roulière
 - Parking Saint Jean
 - Parking Hôtel de Ville

Pour le compte de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale des Deux-Sèvres

- Marché de prestation de services :
 - Gestion du parc sécurisé pour poids lourds de La Crèche mis en service le 11 juin 2012

L'ACCLAMEUR

- Délégation de Service Public pour le compte de la Ville de Niort :
 - Exploitation sous forme d'affermage du centre sportif évènementiel et d'affaires de l'Acclameur à Niort avec un contrat signé en date du 25 mai 2012



2-2 Éléments Significatifs

- Gestion du parking souterrain de La Brèche

Depuis le 1^{er} janvier 2016, la SO SPACE gère le parking souterrain de La Brèche dans le cadre d'un marché de prestations de services.

- Compensation financière

Une compensation financière concernant l'équilibre des concessions a été enregistrée pour un montant de 391 K Euros pour le stationnement et 491 K Euros pour l'Acclameur.

- Les crédits d'impôt des entreprises

Les rémunérations 2016 versées aux salariés ont généré un crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi à hauteur de 34 K Euros.



2-3 Principes généraux

Le bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2016 dont le total est **9.783.577 Euros** et le compte de résultat présenté sous la forme de liste, dont le total des comptes de produits est de **3.682.764 Euros** et le total des comptes de charges de **3.498.983 Euros**, dégagent un résultat bénéficiaire de **183.781 Euros**.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2016 au 31/12/2016

Ces comptes annuels sont arrêtés par le Conseil d'Administration du 05 mai 2017. Ils ne deviendront définitifs qu'après la réunion de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes, conformément à **l'article L232-1 du Code de Commerce**.

Les notes et les tableaux ci-après constituent **l'ANNEXE**. Ils font partie intégrante des comptes annuels. Seules les informations présentant un caractère significatif sont produites.

"la société a établi ses comptes conformément au règlement de l'Autorité de Normes Comptables (ANC) N°2014-03 complété par le Règlement ANC n°2016-07, et a appliqué les adaptations professionnelles du règlement CRC N°99-05 relatives au traitement comptable dans les sociétés d'économie mixte locales".

Le présent bilan et le compte de résultat ont été établis dans le respect des dispositions réglementaires en retenant, notamment, les principes comptables suivants :

- Continuité d'Exploitation ;
- Méthode des coûts historiques ;
- Indépendance des exercices ;
- Prudence ;
- Permanence des méthodes comptables ;

2-4 Notes sur les principes comptables

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec les dispositions du plan comptable général. Leur application appelle les remarques suivantes :

a) Immobilisations Incorporelles et Corporelles :

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations)

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire en respectant les règles fiscales en vigueur et en fonction de la durée d'utilisation estimée.

Cette rubrique intègre également le matériel d'exploitation des Délégations de Services Publics (D.S.P.) mis à la charge du fermier. Les valeurs d'immobilisations sont les suivantes :

	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette comptable au 31/12/2016
DSP ACCLAMEUR	722 851 €	353 274 €	369 576 €

b) Immobilisations mises en concession :

Figurent sous cette rubrique la valeur des immobilisations mises par la SO SPACE dans les concessions de service public.

Ces actifs font l'objet d'un amortissement linéaire sur les durées suivantes :

- Constructions : 40 ans
- Installations spécifiques : 5 ans à 15 ans

Les terrains sont restés propriété de la Ville de Niort.

c) Dépréciation d'actif Immobilisé :

Lorsque des événements ou des situations nouvelles indiquent que la valeur comptable des immobilisations corporelles ou incorporelles est susceptible de perdre de la valeur, la SO SPACE compare cette valeur comptable à la valeur recouvrable. Lorsque cette valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, la Société constate une dépréciation pour perte de valeur de l'actif.

d) Clients et comptes rattachés :

Les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée sur le montant Hors Taxes des créances, lorsque leur valeur probable de recouvrement estimée par l'entreprise à la clôture de l'exercice, est inférieure à leur valeur nominale.

e) Valeurs mobilières de placement :

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors frais accessoires sur achats. La méthode du premier entré, premier sorti est utilisée pour leur valorisation au moment de leur cession.

Une provision pour dépréciation est enregistrée lorsque leur valeur d'inventaire à la clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur comptable.

f) Subventions d'investissement :

Les quotes-parts de subventions d'investissement sont comptabilisées en produits exceptionnels conformément à la nomenclature comptable en vigueur pour un montant de 78 K€uros.

La durée d'amortissement de ces subventions d'investissement est de 40 ans.

g) Provisions pour charges :

⇒ Sont comptabilisées sous cette rubrique :

- Conformément aux Délégations de Service Public, une provision pour Gros Entretien et renouvellement a été constituée :
 - L'Acclameur : 37 K €uros

h) Produits constatés d'avance :

Cette rubrique correspond :

- aux produits d'abonnements longue durée des garages (amodiations) encaissés à la signature du contrat. Ces produits d'exploitation font l'objet d'un étalement sur la durée de la location comprise entre 12 et 32 ans.



2-5 Compléments d'informations aux comptes de bilan et de résultat (Pour tous éléments suivants, voir les tableaux annexés)

- a) Tableau de variations des immobilisations brutes.
- b) Tableau de variations des amortissements.
- c) Evolution des Capitaux propres et analyse des emprunts
- d) Tableau de variations des provisions.
- e) Etat des échéances des créances et des dettes.
- f) Etat des produits à recevoir et des charges à payer
- g) Détail des comptes Produits d'Exploitation
- h) Détail du Résultat Exceptionnel
- i) Autres informations
- j) Tableau d'Analyse du Résultat Fiscal
- k) Engagements hors bilan



TABLEAU DE VARIATIONS DES IMMOBILISATIONS 2016

IMMOBILISATIONS	MONTANT A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS		DIMINUTIONS	VALEUR BRUTE A LA FIN DE L'EXERCICE
		REEVALUATION	ACQUISITION Etc.		
INCORPORELLES					
Frais établis, Rech. Dévelop.	0				
Autres immobilisations incorp. II	84 091		36 241		120 332
CORPORELLES					
Terrains	40 000				40 000
Constructions	268 320				268 320
* Sur sol propre					
* Inst. générales, agenc. aménag.					
Instal. techniques mat. outill.	420 044		75 334		490 191
Autres immobilisations corporelles	121 104				121 104
* Installations générales					
* Matériel de transport					
* Matériel, bureau, informat., mobilier	351 762		6 420,60		358 182
Immob. En cours	11 241 514				11 241 514
Mise en concession					
Immob. mises en concession en cours					
TOTAL III	12 442 743	0	81 755	0	12 519 311
FINANCIERES					
Participation et créances rattachées					
Autres titres immobilisés	1 677				1 677
Prêts et autres immob. financière					
TOTAL IV	1 677	0	0	0	1 677
TOTAL I + II + III + IV	12 528 511	0	117 996	0	12 641 320

TABLEAU DE VARIATIONS DES AMORTISSEMENTS 2016

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	MONTANT DES AMORTISSEMENTS AU DEBUT DE L'EXERCICE	DOTATIONS DE L'EXERCICE	DOTATIONS EXCEPTIONNELLES	DIMINUTIONS AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS CEDEES	MONTANT DES AMORTISSEMENTS A LA FIN DE L'EXERCICE
INCORPORELLES					
Frais établis, Rech. Develop. I					
Autres immobilisations Inscorp. II	62 421	7 324,38			69 745
CORPORELLES					
Terrains					
Constructions	67 900	11 169,18			79 069
* Sur sol propre					
* Sur sol d'autrui					
* Inst. générales, agenc. aménag.	157 124	48 948,33		625	205 447
Instal. techniques mat. outill.	48 579	13 302,52			61 881
Autres immobilisations corporelles	219 136	28 068,09			247 204
* Installations générales	6 424 212	309 133,02			6 733 345
* Matériel de transport					
* Matériel bureau, informat., mobilier					
Mise en concession					
TOTAL III	6 916 951	410 621,14	0	625	7 326 947
TOTAL I + II + III	6 979 372	417 945,52	0	625	7 396 692

EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

CAPITAL SOCIAL	ACTIONS	NOMINAL	TOTAL
A l'ouverture	228 770	15,2500 €	3 488 743 €
Mouvements			
A la clôture	228 770	15,2500 €	3 488 743 €

<u>CAPITAUX PROPRES</u>	A l'ouverture	Variation		A la cloture
		+	-	
Capital social	3 488 743			3 488 743
Primes d'émissions	1 022 253			1 022 253
Réserve légale	299 967			299 967
Plus-values à long terme	48 907			48 907
Report à nouveau	34 934	288 023		322 957
Résultat d'exercice	288 023	183 781	288 023	183 781
Sous total	5 182 827	471 804	288 023	5 366 608
Subventions d'investis.	1 703 754		78 092	1 625 662
Total	6 886 581	471 804	366 115	6 992 270

ANALYSE DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Subventions nettes à l'ouverture de l'exercice :

1 703 754

* Quotes-parts reprises au résultat de l'exercice :

-78 092

Subventions nettes au 31 Décembre 2016

1 625 662

ANALYSE DES EMPRUNTS

Emprunts à l'ouverture de l'exercice

1 963 838

* Nouveaux emprunts

* Échéances d'emprunts

-326 436

* Remboursements anticipés

* Evolutions des intérêts courus

-1 179

Emprunts au 31 décembre 2016

1 636 224

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN 2016

NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice	Augmenta: Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
<u>Provisions réglementées :</u>				
TOTAL I				
<u>Provisions pour risques et charges :</u>				
Provisions pour impôts				
Provisions pour gros entretien	51 075	25 366	39 510	36 930
Autres provisions		15 000		15 000
TOTAL II	51 075	40 366	39 510	51 930
<u>Provisions pour dépréciation :</u>				
Corporelles				
Sur comptes clients	0	8 623		8 623
Autres provisions				
TOTAL III	0	8 623	0	8 623
TOTAL GENERAL(I+II+III)	51 075	48 989	39 510	60 553

EXPLOITATION	33 989	39 510
FINANCIERES		
EXCEPTIONNELLES	15 000	0

Accusé de réception en préfecture
 079-200041317-20171127-c57-11-2017-1-BF
 Date de télétransmission : 27/11/2017
 Date de réception préfecture : 27/11/2017

**ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES A LA
CLOTURE DE L'EXERCICE 2016**

ETAT DES CREANCES	TOTAL	- 1 AN	+ D'UN AN
ACTIF CIRCULANT			
CREANCES CLIENTS	551 863	551 863	
IMPOTS SUR LES SOCIETES	103 392	103 392	
TAXES SUR LA VALEUR AJOUTEE	46 232	46 232	
DEBITEURS DIVERS	76 055	76 055	
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	17 216	17 216	
TOTAL	794 758	794 758	0

ETAT DES DETTES	TOTAL	- 1 AN	+ 1 AN - 5 ANS	+ 5 ANS
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETS DE CREDIT				
A 2 ans maxi. à l'origine	0			
A + de 2 ans à l'origine	1 636 224	324 192	760 237	551 795
EMPRUNTS DETTES FINANCIERES	2 420	2 420		
FOURNISSEURS ET CPTEES RATTACHES	237 027	237 027		
PERSONNEL ET CPTEES RATTACHES	96 687	96 687		
ORGANISMES SOCIAUX	82 333	82 333		
IMPOTS SUR LES BENEFICES	0			
TAXES SUR LA VALEUR AJOUTEE	85 027	85 027		
AUTRES IMPOTS ET TAXES ASSIMILES	23 457	23 457		
DETTE SUR IMMOBILISATIONS	8 416	8 416		
AUTRES DETTES	12 916	12 916		
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	511 733	82 595	180 033	249 105
TOTAL	2 696 239	955 069	940 270	800 900

Emprunts souscrits en cours d'exercice 0
 Emprunts remboursés cours d'exercice 326 436

Accusé de réception en préfecture
 079-200041317-20171127-c57-14-2017-1-BF
 Date de télétransmission : 27/11/2017
 Date de réception préfecture : 27/11/2017

PRODUITS A RECEVOIR ET CHARGES CONSTATEES D'AVANCE 2016

POSTES DU BILAN ACTIF	MONTANT
CREANCES :	
Clients et comptes rattachés	50 618
Fournisseurs débiteurs	
Personnel	
Etat impôts sur bénéfices	
Etat taxes sur chiffre d'affaires	8 725
Autres créances	65 866
DIVERS :	
Avances et acptes versés s/commandes	
Valeurs mobilières de placement	14 783
Disponibilités	
TOTAL ACTIF CIRCULANT	139 992
COMPTES DE REGULARISATION :	
Charges constatées d'avance	17 216
Charges à répartir s/plusieurs exercices	
TOTAL COMPTES DE REGULARISATION	17 216
TOTAL	157 208

CHARGES A PAYER ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

POSTES DU BILAN PASSIF	MONTANT
DETTES :	
Emprunts obligataires convertibles	
Emprunts et dettes auprès Ets de crédit	9 084
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	80 167
Dettes fiscales et sociales	150 890
Dettes/immobilisations et cptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL DES DETTES	240 140
COMPTES DE REGULARISATION :	
Produits constatés d'avance	511 733
TOTAL DES COMPTES DE REGULARISATION	511 733
TOTAL	751 873

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20171127-c5741-2017-1-BF
Date de télétransmission : 27/11/2017
Date de réception préfecture : 27/11/2017

DETAIL DES COMPTES PRODUITS D'EXPLOITATION

2016

CHIFFRE D'AFFAIRES

NATURE	MONTANT
Stationnement	1 773 348
L'Acclameur	745 503
Produits divers	58 127
	2 576 978

AUTRES PRODUITS

NATURE	MONTANT
<u>SUBVENTION D'EXPLOITATION</u>	881 467
<u>TRANSFERT DE CHARGES :</u>	
Avantage en nature	2 226
Indemnités charges de personnel	18 992
Remboursement sinistre par l'assurance	8 488
Divers	4 530
Sous total	34 235
<u>REPRISE SUR PROVISIONS :</u>	
Reprise sur dépréciation des créances douteuses	
Reprise de provisions pour risques et charges	39 510
Sous total	39 510
<u>PRODUITS DIVERS :</u>	
Produits divers de gestion courante	36
TOTAL	955 248

DETAIL DU RESULTAT EXCEPTIONNEL

Les produits exceptionnels sont constitués des éléments suivants :

* Produits des cessions d'éléments d'actif	4 897
* Quote-part de subventions d'investissements	78 092
* Autres produits exceptionnels	

TOTAL 82 989

Les charges exceptionnelles sont constituées des éléments suivants :

* Charges diverses except.	
* Dotations aux amortissements	
* Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	4 562
* Dotations aux provisions pour risques et charges	* 15 000

TOTAL 19 562

AUTRES INFORMATIONS

HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Mission légal de commissariat aux comptes, certification des comptes	HT	24 000
Autres diligences et prestations directement lié à l'audit du	HT	967

EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE

		TOTAL	L'ACCLAMEU R	STATIONN.
Ouvriés	H.			
	F.			
Employés	H.	6,25	3	3,25
	F.	6,25	3	3,25
Agents de maîtrise/Techniciens	H.	6,5	2,5	4
	F.	2		2
Cadres	H.	3	1	2
	F.	1		1
	Hommes	15,75	6,5	9,25
	Femmes	9,25	3	6,25
	TOTAL	25	9,5	15,5

INFORMATIONS RELATIVES AUX REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS

Cette information n'est pas divulguée car elle conduirait à donner des éléments individuels.

TABEAU D'ANALYSE DU RESULTAT FISCAL

	TOTAL	Ventilation	
		Courant	Exceptionnel
- Résultat avant impôt et participation	183 781	120 353	63 427
- Réintégrations	698	698	
- Déductions	34 333	34 333	
RESULTAT IMPOSABLE	150 146	86 718	63 427
PRODUIT REPORT EN ARRIERE DES DIFFICITS	6 789	6 789	

ACCROISSEMENTS ET ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOT

	Montant	Impôts
ACCROISSEMENTS :		
Subvention à réintégrer au résultat	1 625 662	541 887
TOTAL	1 625 662	541 887
ALLEGEMENTS :		
Organic		0
Provisions pour risques et charges		0
TOTAL	0	0

ENGAGEMENTS HORS BILAN 2016

		MONTANT	OBSERVATIONS	
A - ENGAGEMENTS DE GARANTIE				
1 - Engagements donnés				
* Parking MARCEL PAUL	Brut	3 204 121	Contrat de concession en date du 1/11/88 pour une durée de 80 ans.	
	Net	937 414		
* Parking LA ROULIERE	Brut	3 097 401	Contrat de concession en date du 21/6/90 pour une durée de 40 ans.	
	Net	1 075 505		
* Parking SAINT JEAN	Brut	1 443 309	Contrat de concession en date du 05/07/94 pour une durée de 40 ans. Mis en service le 8 avril 1997	
	Net	698 925		
* Parking HOTEL DE VILLE	Brut	3 564 619	Contrat de concession en date du 03/01/97 pour une durée de 40 ans. Mis en service le 15 novembre 1999	
	Net	1 814 192		
B - ENGAGEMENTS DONNES PAR DES ACTIONNAIRES BENEFICIAIRES A DES TIERS				
Engagement Ville de Niort à hauteur de 50 %		571 112	Capital restant dû au 31/12/2016 : Caisse d'Epargne 428 686 Marcel Paul Caisse d'Epargne 90 250 La Roulière Caisse d'Epargne 138 195 Saint Jean Caisse d'Epargne 485 093 Hotel de Ville 1 142 224	
C - ENGAGEMENTS LIES AUX INDEMNITES DE FIN DES CARRIERE				
Engagement au 31/12/2016		125 000		
Age de départ moyen	65 ans			
Taux de charges	50%			
Taux de progression des salaires	2%			
			Références du calcul : Table de mortalité TF 00-02 Taux d'actualisation - source IBOXX AA 10+ Taux d'actualisation - valeur 1,31% Turn over 3%	

COMPTES DE RESULTAT

	AU 31/12/16	AU 31/12/15
PRODUITS		
Ventes de marchandises	-	
Production vendue	1 831 475	1 665 898
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRE	1 831 475	1 665 898
Production stockée	-	
Production immobilisée	-	
Subventions d'exploitation	390 936	453 706
Reprises sur prov. et amortis., transfert de charges	32 385	247 347
Autres produits	34	37
TOTAL	2 254 830	2 366 988
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	-	
Variation de stock	-	
Achats de matière premières et autres approv.	-	
Variation de stock	-	
Autres achats et charges externes	945 488	904 091
Impôts, taxes et versements assimilés	174 283	171 049
Salaires et traitements	518 860	538 269
Charges sociales	218 685	232 596
Dot. amortissements et provisions sur immobilisations	348 178	369 747
Dot. provisions sur actif circulant	3 323	-
Dot. provisions pour risques et charges	-	-
Autres charges	11 209	14 196
TOTAL	2 220 026	2 229 948
RESULTAT D'EXPLOITATION	34 804	137 040
QUOTES-PARTS DE RESULTAT INTER-ETABLISSEMENT		
Charges communes affectées	346 234	361 510
Transfert de charges aux programmes	266 600	278 363
TOTAL	79 634	83 147
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		
Produits financiers	67 549	75 824
Charges financiers	57 818	66 541
RESULTAT FINANCIER	9 731	9 283
PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels	82 989	78 092
Charges exceptionnelles	4 562	-
RESULTAT EXCEPTIONNEL	78 427	78 092
Participation des salariés	-	
Impôts sur les bénéfices	-	
TOTAL DES PRODUITS	2 751 602	2 882 415
TOTAL DES CHARGES	2 549 006	2 574 852
RESULTAT DE L'EXERCICE	202 596	307 562

COMPTES DE RESULTAT

	AU 31/12/16	AU 31/12/15
PRODUITS		
Ventes de marchandises	14 756	18 176
Production vendue	730 747	652 039
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRE	745 503	670 215
Production stockée	-	-
Production immobilisée	-	-
Subventions d'exploitation	490 531	484 924
Reprises sur prov. et amortis., transfert de charges	41 360	25 280
Autres produits	2	3
TOTAL	1 277 396	1 180 422
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	11 211	14 947
Variation de stock	627	2 144
Achats de matière premières et autres approv.	-	-
Variation de stock	-	-
Autres achats et charges externes	543 082	428 583
Impôts, taxes et versements assimilés	57 123	53 746
Salaires et traitements	348 978	352 245
Charges sociales	133 204	140 060
Dot. amortissements et provisions sur immobilisations	69 768	93 894
Dot. provisions sur actif circulant	5 300	-
Dot. provisions pour risques et charges	25 366	25 506
Autres charges	549	534
TOTAL	1 195 208	1 107 369
RESULTAT D'EXPLOITATION	82 188	73 052
QUOTES-PARTS DE RESULTAT INTER-ETABLISSEMENT		
Charges communes affectées	-	-
Transfert de charges aux programmes	79 634	83 147
TOTAL	- 79 634	- 83 147
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		
Produits financiers	-	-
Charges financières	6 369	9 041
RESULTAT FINANCIER	- 6 369	- 9 041
PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels	-	-
Charges exceptionnelles	15 000	403
RESULTAT EXCEPTIONNEL	- 15 000	- 403
Participation des salariés	-	-
Impôts sur les bénéfices	-	-
TOTAL DES PRODUITS	1 277 396	1 180 422
TOTAL DES CHARGES	1 296 211	1 199 961
RESULTAT DE L'EXERCICE	- 18 815	- 19 539

**ENGAGEMENTS FINANCIERS
DE LA VILLE DE NIORT
ET
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

⇒ **CAPITAL SOUSCRIT**

1- VILLE DE NIORT

- **160 291 Actions dont :**
 - **72.069 actions d'une valeur nominale de 15,25 €uros pour un total de 1.099.052,25 €uros**
 - **88.222 actions d'une valeur nominale de 15,25 €uros issues de l'augmentation de capital décidée en 2007 pour un total de 1.345.385,50 €uros**
- **Soit un total souscrit par la Ville de Niort au titre du capital social de 2.444.437,75 €uros.**

D'autre part, dans le cadre de l'augmentation de capital décidée en 2007 une prime d'émission de 7,42 €uros par nouvelle action a été versée par la Ville de Niort soit un total de 654.607,24 €uros.

2- COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT

- **100 Actions d'une valeur nominale de 15,25 €uros**
- **Total souscrit par la CAN : 1 525,00 €uros**

⇒ **ETAT DES ENGAGEMENTS DONNES PAR LA VILLE DE NIORT**
AU 31 DECEMBRE 2016

PARKINGS CONCÉDÉS	PRÊTEURS	MONTANT INITIAL	CAPITAL RESTANT DÛ AU 31/12/2016 (hors intérêts)	% GARANTI PAR LA VILLE
MARCEL PAUL	CAISSE D'EPARGNE	1 158 613 €	428 686 €	50 % soit 214.343,00 €
LA ROULIÈRE	CAISSE D'EPARGNE	243 918 €	90 250 €	50 % soit 45.125,00 €
SAINT JEAN	CAISSE D'EPARGNE	373 500 €	138 195 €	50 % soit 69.097,50 €
HOTEL DE VILLE (ancienne dénomination : ESPACE NIORTAIS)	CAISSE D'EPARGNE	1 311 061 €	485 093 €	50 % soit 242.546,50 €
TOTAUX			1.142.224 €	571.112,00 €

- 6 -

RAPPORTS

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre **2016**

RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

S.A. SO SPACE

Hôtel de Ville
79000 NIORT

S.A. SO SPACE**Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2016

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société **SO SPACE**, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

GROUPE Y ALDIF

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes
Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région Poitou-Charentes-Vendée - Membre de la Compagnie Régionale de Poitiers
Membre indépendant du réseau Nexia International - Membre de l'Association Technique A.T.H.

SAS au capital de 37 000 €
Siège social : 53 rue des Marais - CS 18421 - 79024 NIORT Cedex - Tél. : 05 49 32 49 01
RCS NIORT B 377 530 563 - APE 6920Z - TVA: FR 10 377 530 563

FCHTENAY-LE-COMTE - FUTUROSCOPE - LA ROCHE-SUR-YON - LUÇON - NANTES - POISSY - SÈVRES

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note 2-2 de l'annexe aux comptes annuels fait référence aux éléments significatifs de l'exercice.

Dans le cadre de nos travaux, nous avons examiné la correcte traduction en comptabilité des incidences financières contenues dans les contrats de concession et de délégation de service public.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

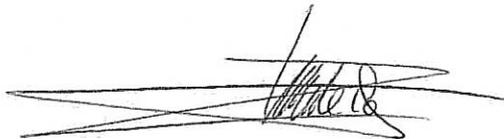
Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Niort, le 1^{er} juin 2017

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

GROUPE Y Audit



Christophe MALÉCOT

Exercice clos le 31 décembre **2016**

RAPPORT SPECIAL
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

S.A. SO SPACE

Hôtel de Ville
79000 NIORT

www.groupey.fr

S.A. SO SPACE

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

GROUPE Y AUDIT

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes
Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région Poitou-Charentes-Vendée - Membre de la Compagnie Régionale de Poitiers
Membre indépendant du réseau Nexia International - Membre de l'Association Technique A.T.H.

SAS au capital de 37 000 €
Siège social : 53 rue des Marais - CS 18421 - 79024 NIORT Cedex - Tél.: 05 49 32 49 01
RCS NIORT B 377 530 563 - APE 6920 Z - TVA: FR 10 377 530 563

FONTENAY-LE-COMTE - FUTUROSCOPE - LA ROCHE-SUR-YON - LUÇON - NAI - 9 4 - AIS

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20171127-c57-11-2017-1-BF
Date de télétransmission : 27/11/2017
Date de réception préfecture : 27/11/2017

Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

1. Avec la Ville de Niort

1.1. Avenant n°1 à l'acte d'engagement pour la gestion du parking souterrain de la Brèche

- Nature, objet et modalités :

Votre conseil d'administration du 10 mars 2016 a autorisé votre Président Directeur Général à signer l'avenant n°1 au marché de prestation pour la gestion du parking souterrain de La Brèche fixant les modalités d'application et d'exploitation du nouveau mode de paiement dématérialisé, via le dispositif développé par PARKMOBILE, des droits du stationnement payant applicables dans ce parking.

- Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société :

Afin d'améliorer le service à l'utilisateur, la Ville de Niort a décidé lors du Conseil Municipal du 3 mars 2016, la mise en place, sous forme de projet expérimental d'une durée de un an, du déploiement d'un portail sécurisé de service mobilité comprenant une solution de paiement dématérialisée du stationnement développée par PARKMOBILE via sa plateforme PARK NOW.

Le déploiement de ce nouveau mode de paiement sur le parking de la Brèche a été différé et par conséquent n'a pas eu d'effet sur l'exercice 2016.

1.2. Avenant n°2 au marché du stationnement payant sur voirie

- Nature, objet et modalités :

Votre conseil d'administration du 10 mars 2016 a autorisé votre Président Directeur Général à signer avec la Ville de Niort l'avenant n°2 au marché pour la gestion du stationnement payant sur voirie. Cet avenant a pour objet de fixer les modalités d'application et d'exploitation par la SO SPACE du nouveau mode de paiement dématérialisé, via l'application PARK NOW, des droits liés aux places de stationnement sur voirie gérées par horodateurs et ce jusqu'en juin 2016.

- Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société :

Afin d'améliorer le service à l'utilisateur, la Ville de Niort a décidé lors du Conseil Municipal du 3 mars 2016, la mise en place, sous forme de projet expérimental d'une durée de un an, du déploiement d'un portail sécurisé de service mobilité comprenant une solution de paiement dématérialisée du stationnement développée par PARKMOBILE via sa plateforme PARK NOW.

1.3. Convention cadre avec la SEMIE

- Nature et objet :

Votre conseil d'administration du 10 mars 2016 a autorisé votre société à signer avec la SEMIE la convention cadre de « mutualisation d'achat de prestations, de services, de mise à disposition ou de matériels » communs aux deux structures. Elle stipule en outre le principe de soumettre chaque année au conseil d'administration un état exhaustif et détaillé des mutualisations.

Dans sa délibération du 10 novembre 2016, votre conseil d'administration a autorisé les opérations suivantes :

- Achat et mise en place d'un dispositif de Gestion Electronique de Documents (GED) par les prestataires LIBOLOGIC pour l'ingénierie et DELTIC pour son déploiement ;
- Réalisation d'une journée de TEAM BUILDING ;
- Formalisation des modalités techniques et financières visant la réalisation de l'étude de faisabilité portant sur le rapprochement de votre société avec la SEMIE

- Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société :

Cette convention dont l'objectif est de mutualiser les coûts de gestion entre votre société et la SEMIE définit les rôles, droits et obligations de chacune des parties dans le cadre de leurs accords de mutualisation et précise les conditions d'application, de mise en œuvre, et de répartition financière qui s'appliqueront.

- Modalités

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016, votre société a refacturé à la SEMIE un montant de 41 243 € H.T.

1.4. Conventions de prestations de services avec la SEMIE

- Nature et objet :

Vos conseils des 25 février 2008 et 22 avril 2016 ont autorisé votre société à signer avec la SEMIE des conventions de prestations de services concernant des missions administratives (25/02/2008 et 22/04/2016), de secrétariat et une mission ponctuelle liée à la structuration des process et procédures internes à mettre en place (22/04/2016).

- Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société :

Compte tenu du caractère marginal ou ponctuel de ces mutualisations de personnel, il est proposé, en attente des résultats de l'étude de faisabilité sur le rapprochement des deux structures, de retenir la forme juridique de la prestation de services.

- Modalités :

La mise à disposition par la SO SPACE de Mme Véronique DELPLANQUE auprès de la SEMIE s'est traduite par un produit de 14 404 € hors taxes sur l'exercice 2016.

1.5. Conventions tripartites entre la Ville de Niort, certaines associations et votre société

- Nature, objet et modalités :

Votre conseil d'administration du 10 novembre 2016 a autorisé la ratification des termes de la nouvelle convention tripartite à signer entre la Ville de Niort, la SO SPACE et les associations et Clubs utilisateurs de la Structure Artificielle d'Escalade (S.A.E) de l'Acclameur, du nouveau règlement intérieur de cet espace ainsi que de son planning d'utilisation, le tout intégrant la structure bloc venant compléter l'équipement de cette salle d'escalade pour la période 2016-2017.

- Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société :

Après quatre années d'expérience, la SO SPACE poursuit le développement de la S.A.E par l'intégration d'une structure de bloc venant compléter l'équipement de cette salle d'escalade. Cette nouvelle offre nécessite l'adaptation des clauses de cette convention tripartite, de ses annexes et du règlement intérieur.

Votre Conseil d'Administration du 10 mars 2016 a autorisé à signer avec la SEMIE la convention cadre de « mutualisation d'achat de prestations, de services, de mise à disposition ou de matériels » communs aux deux structures. Cette convention dont l'objectif est de mutualiser les coûts de gestion entre la SOSPACE et la SEMIE définit les rôles, droits et obligations de chacune des parties dans le cadre de leurs accords de mutualisation et précise les conditions d'application, de mise en oeuvre, et de répartition financière qui s'appliqueront.

Elle stipule en outre le principe de soumettre chaque année au Conseil d'Administration un état exhaustif et détaillé des mutualisations.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Conventions de garantie d'emprunts

- Dirigeant concerné :

- Ville de Niort

- Nature et objet :

Votre conseil a autorisé la signature de conventions pour la garantie de remboursement par la Communauté d'Agglomération de Niort de plusieurs emprunts renégociés en 2000 par votre société.

Suite à la cession des actions de la Communauté d'Agglomération de Niort à la Ville de Niort, celle-ci est devenue garante des emprunts présentés ci-après en lieu et place de la Communauté d'Agglomération de Niort.

Les emprunts ont fait l'objet d'une renégociation avec la CEAPC en octobre 2013 dont l'objet a porté sur la réduction des taux d'emprunt et corrélativement une diminution des charges financières pour les exercices restant à courir.

Les principales caractéristiques de ces conventions renégociées sont présentées ci-après sous forme de tableau synthétique :

Garages	Autorisation du C. de Commun.	Autorisation du C.S.	Autorisation de renégociation du C.A.	Prêteur	Montant	Taux d'intérêt	Durée (en ans)	% garanti par la VDN	Capital restant dû 31/12/2016	Intérêts 2016
Marcel Paul	21/12/2000	07/12/2000	02/10/2013	CEAPC	1 158 612 €	3,92%	25	50%	428 686 €	17 556 €
La Roulière	21/12/2000	07/12/2000	02/10/2013	CEAPC	243 918 €	3,92%	25	50%	90 250 €	3 713 €
Saint Jean	21/12/2000	07/12/2000	02/10/2013	CEAPC	373 500 €	3,92%	25	50%	138 195 €	5 730 €
Espace Niortais	21/12/2000	07/12/2000	02/10/2013	CEAPC	1 311 061 €	3,92%	25	50%	485 092 €	19 924 €

2. Autres conventions SO SPACE / Ville de NIORT

Du fait du transfert intervenu au 1^{er} juillet 2003 entre la Communauté d'Agglomération de Niort et la Ville de Niort, l'ensemble des conventions ci-dessous, à l'exception du contrat de maintenance, a été transféré de la Communauté d'Agglomération de Niort vers la Ville de Niort.

Nom de l'ouvrage	Date de signature	Durée	Redevances de 1% versées à la Ville de Niort	Compensations financières versées à la SO SPACE ⁽¹⁾
Marcel Paul	1988	80 ans	2 751 €	111 002 €
La Roulière	1990	80 ans	1 397 €	190 456 €
Place St Jean	1994	40 ans	963 €	56 233 €
Espace Niortais	1997	40 ans	2 914 €	33 245 €

⁽¹⁾ Application de la clause contractuelle des traités de concession fixant le principe d'une subvention compensant le différentiel tarif d'équilibre/tarif politique sur les quatre parcs concédés à la SO SPACE. Le montant a été autorisé lors du conseil d'administration du 3 octobre 2014 et par le conseil municipal du 13 octobre 2014.

3. Conventions de contrats de prêt

- Dirigeants concernés :

- Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes (CEAPC)
- Crédit Mutuel Océan

- Nature et objet :

Vos conseils des 25 novembre 2008, 22 septembre 2009 et 2 octobre 2013 ont autorisé la signature des contrats de prêts suivants afin de financer :

- d'une part, l'acquisition de l'immeuble Avenue St Jean d'Angély :
 - Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes 140 K€
- d'autre part, certains travaux d'amélioration dans les ouvrages et de mise aux normes de l'immeuble Avenue St Jean d'Angély :
 - Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes 500 K€
 - Crédit Mutuel Océan 550 K€

- Modalités :

Au titre de ces contrats, les intérêts s'élèvent pour l'exercice 2016 à :

- 10 845 € pour la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes
- 50 € pour le Crédit Mutuel Océan

4. Délégation de Service Public de l'Acclameur

- Dirigeant concerné :

- Ville de Niort

- Nature et objet :

Votre conseil du 13 septembre 2011 a autorisé le Directoire à présenter la candidature de la SO SPACE à la Délégation de Service Public portant sur l'exploitation du centre sportif, événementiel et d'affaires dénommé l'Acclameur.

Dans ses délibérations des 17 avril 2012 et 2 octobre 2013, votre conseil d'administration a validé l'offre définitive et a autorisé les signatures du contrat et d'un avenant n°1.

L'avenant n°1 signé le 25 octobre 2013 a porté sur le processus de fixation des tarifs entre les différentes activités (service public et les activités à caractère marchand) et sur le fait que la compensation financière versée par la Ville de Niort devait s'entendre « hors taxes ».

Dans sa délibération du 23 juin 2015, votre conseil d'administration a autorisé la signature d'un avenant n° 2 fixant de nouvelles modalités financières.

- Modalités :

Cette convention a eu les incidences financières suivantes sur l'exercice 2016 :

- conformément à l'article 24.9, la SO SPACE a perçu une participation financière de la Ville de Niort de 490 531 € H.T. ;
- conformément à l'article 24.6, la SO SPACE versera à la Ville de Niort délégante une redevance d'un montant de 12 € pour la mise à disposition des ouvrages et équipements

5. Convention de partenariat

- Dirigeant concerné :

- Ville de Niort

- Nature et objet :

Votre conseil d'administration du 4 janvier 2012 a autorisé la signature d'un partenariat pour la mise en place du dispositif de jalonnement dynamique des parkings Marcel Paul, Espace Niortais, La Roulière, La Brèche et Moulin du Milieu.

- Modalités :

Cette convention, qui n'a pas eu d'incidence financière, s'est traduite par la mise en place de panneaux indiquant le nombre de places disponibles.

La Ville de Niort s'engage à :

- Assurer le bon fonctionnement des infrastructures ;
- Porter à la connaissance de votre société toute évolution concernant le système mis en place

La SO SPACE s'engage à :

- Alimenter le système d'information géré par la Ville de Niort ;
- Coopérer avec les services de la Ville afin d'assurer un service de qualité

6. Convention de garantie financière

- Dirigeant concerné :

- Ville de Niort

- Nature et objet :

Votre conseil d'administration des 14 juillet et 24 octobre 2012 a autorisé le principe d'une souscription de garantie financière à première demande dans le cadre de la Délégation de Service Public de l'Acclameur.

- Modalités :

Cette convention n'a pas eu d'effet au titre de l'exercice clos 31 décembre 2016.

7. Conventions tripartites entre la Ville de Niort, certaines associations et votre société

- Dirigeant concerné :

- Ville de Niort

- Nature et objet :

Votre conseil d'administration des 12 avril 2013 et 8 septembre 2014 a autorisé la signature de deux conventions tripartites entre la Ville de Niort, la SO SPACE et les associations occupant la salle de gymnase et la Structure Artificielle d'Escalade (S.A.E) de l'Acclameur. La convention relative à la mise à disposition de la S.A.E a été revisitée.

Les conseils municipaux des 4 février et 18 mars 2013 pour le gymnase, et 15 septembre 2014 pour la S.A.E. ont approuvé les termes de ces conventions tripartites.

- Modalités :

Ces conventions ont pour objet de fixer les conditions d'utilisation de ces équipements et de modifier les conditions tarifaires d'utilisation de la S.A.E. par les clubs et associations pour la période 2015-2016.

Elles ont été réactualisées par la nouvelle convention liée au nouveau règlement intérieur de la S.A.E décrite à la page 4 du présent rapport.

8. Signature avec la Ville de Niort d'un marché de prestation

- Dirigeant concerné :

- Ville de Niort

- Nature et objet :

Votre conseil d'administration du 8 septembre 2014 a autorisé la signature d'un marché de prestation de services dédié à la gestion du stationnement sur voirie de la Ville de Niort.

Dans ses délibérations du 7 octobre 2015 et 10 mars 2016, votre conseil d'administration a autorisé les signatures de l'avenant 1 et de l'avenant 2 décrit à la page 2 du présent rapport.

- Modalités :

Ce marché a été conclu pour une première période allant de sa notification en octobre 2014 jusqu'au 31 décembre 2015 puis est reconductible pour une durée d'un an. La durée totale du marché (reconduction comprise) ne peut excéder 4 ans. Il a pour objet la gestion d'un parc de :

- 1 127 places de stationnement dont 369 en zone rouge et 758 en zone verte ;
- 138 horodateurs ;
- 863 horodateurs miniatures embarqués « PIAF »

Le total du produit acquis par votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 s'établit à 180 586 €.

9. Souscription d'un contrat de prêt

- Dirigeant concerné :
 - Banque Populaire Centre Atlantique (BPCA)

- Nature et objet :

Votre conseil d'administration du 21 juin 2013 a autorisé la signature d'un contrat de prêt avec la BPCA afin de financer les investissements nécessaires à l'exploitation de l'Acclameur.

- Modalités :

La BPCA a accordé un prêt de 700 K€ sur 5 ans au taux fixe annuel de 2,10 % dont 605 K€ ont été libérés sur 2014. Cette souscription s'est accompagnée d'un adossement sur un placement de 400 K€ sur des comptes à terme de la BPCA.

Ce prêt a été limité à 605 K€ sur la base des investissements réels. La charge d'intérêt supportée par votre société sur l'exercice 2016 s'est élevée à 6 369 €.

10. Contrat avec un dirigeant

- Dirigeant concerné :
 - M. Jean-Philippe JAVELLO

- Nature et objet :

Dans sa délibération du 2 octobre 2013, votre conseil d'administration a décidé de nommer M. Jean-Philippe JAVELLO en qualité de Directeur Général Délégué pour une durée de 5 ans à compter du 21 octobre 2013.

- Modalités :

La rémunération brute de M. Jean-Philippe JAVELLO s'est élevée à 74 161 € au titre de l'exercice 2016, dont :

- 3 600 € au titre de son mandat social ;
- 70 561 € au titre de ses fonctions salariées en tant que responsable de la mise en œuvre du plan stratégique, du développement commercial et de la conduite des projets de votre société

11. Marché de prestation de services

- Dirigeant concerné :
 - Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale
- Nature et objet :

Votre conseil d'administration du 27 mars 2015 a autorisé le Président Directeur Général de votre société à signer avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale un marché de prestation de services pour la surveillance, l'administration des paiements et la maintenance du parc sécurisé pour poids lourds situé au centre routier de La Crèche.

- Modalités :

Ce marché, d'une durée initiale ferme d'un an, est renouvelable tacitement deux fois par période d'un an, soit d'une durée maximale de 3 ans. L'exécution de la prestation a commencé le 11 juin 2015.

Le montant facturé par la SO SPACE s'élève à 42 120 € pour l'exercice clos le 31 décembre 2016.

12. Acte d'engagement pour la gestion du parking souterrain de la Brèche

- Dirigeant concerné :
 - Ville de Niort
- Nature et objet :

Votre conseil d'administration du 7 octobre 2015 a autorisé le Président Directeur Général de votre société à signer l'acte d'engagement ainsi que tous les documents afférents au nouveau marché de prestations pour la gestion du parking souterrain de La Brèche.

- Modalités :

Le Conseil Municipal de la Ville de Niort a attribué ledit marché à la SO SPACE le 23 novembre 2015.

Cette convention a pris effet au 1^{er} janvier 2016 pour une durée de deux années. Les prestations facturées par la SO SPACE à la Ville de Niort s'élèvent à 470 928 € pour l'exercice clos le 31 décembre 2016.

13. Acte d'engagement pour la gestion du stationnement payant sur parcs et ouvrages

- Dirigeant concerné :

- Ville de Niort

- Nature et objet :

Votre conseil d'administration du 3 novembre 2015 a autorisé votre Président Directeur Général à signer avec la Ville de Niort l'acte d'engagement du marché pour la gestion du stationnement payant sur parcs et ouvrages.

- Modalités :

Ce nouveau marché d'une durée initiale d'un an est renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2016. Il regroupe la gestion, l'entretien et la maintenance des équipements des parkings suivants :

- Parking Jacques de Liniers	42 places
- Moulin du Milieu	220 places
- Henri Gelin	59 places
- Murier	15 places
- La Cure	6 places
- Parking Saint-Vaize	48 places

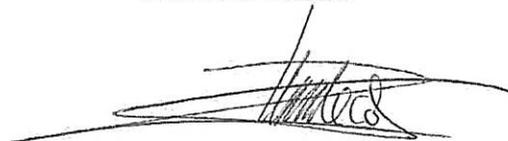
Soit au total	390 places

Les prestations facturées par la SO SPACE à la Ville de Niort s'élevaient à 247 975 € pour l'exercice 2016.

Fait à Niort, le 1^{er} juin 2017

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

GROUPE Y Audit



Christophe MALÉCOT

EXERCICE DES MANDATS D'ADMINISTRATEURS

FONCTIONNEMENT DES ORGANES SOCIAUX ET RÔLE DES ADMINISTRATEURS PUBLICS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MODE DE GOUVERNANCE , rétrospective...

- Depuis le **20 octobre 2011**, la SO SPACE est géré par un Conseil d'Administration.
- Sur proposition du Président-Directeur Général, le Conseil d'Administration du **02 octobre 2013** a nommé Monsieur Jean-Philippe JAVELLO, Directeur Général Délégué pour une durée de cinq années à compter du **21 octobre 2013**.
Ce dernier exerce également une fonction salariée de Directeur des Activités et du Développement au sein de la SO SPACE.
- Suite au scrutin de mars 2014, le Conseil d'Administration du **06 mai 2014** a :
 - confirmé le choix du Conseil d'Administration du 20 octobre 2011 s'agissant du cumul des fonctions de Président et de Directeur Général.
 - élu la Ville de Niort, Présidente du Conseil d'Administration représentée par Monsieur Luc DELAGARDE, Président-Directeur Général conformément à la délibération du Conseil Municipal de la Ville de Niort du 11 avril 2014.

POUVOIRS

➤ Le **Conseil d'Administration** est un organe collégial investi de tous les pouvoirs pour prendre toutes les décisions conformes à l'intérêt social. Il a pour mission de déterminer les orientations de l'activité de la société et de veiller à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées générales et dans la limite de l'objet social, il peut se saisir de toutes les questions intéressant la bonne marche de la société et régler les

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20171127-c57-11-2017-1-BF
Date de télétransmission : 27/11/2017
Date de réception préfecture : 27/11/2017

affaires qui la concernent. Si le Conseil d'Administration adopte une décision impliquant un engagement de la société à l'égard des tiers, il lui appartient de demander au Président-Directeur Général de l'exécuter.

A côté de ses pouvoirs généraux, le Conseil d'Administration dispose de pouvoirs propres. Il est notamment l'organe compétent pour prendre les décisions suivantes :

- Approbations des cautions, avals et garanties,
- Etablir les comptes sociaux et le Rapport de Gestion soumis ensuite à la validation de l'Assemblée Générale Annuelle
- Autorisation des conventions réglementées,
- Convocation des assemblées.

Pour permettre à l'Administrateur d'accomplir sa tâche, chacun dispose d'un droit personnel d'information. Ainsi, il reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

➤ Dans le cadre des orientations fixées par le Conseil d'Administration, le **Président-Directeur Général** (PDG) assisté du **Directeur Général Délégué** (DGD) assurent la gestion courante de la SO SPACE :

- Le PDG est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société dans la limite de l'objet social et des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées d'Actionnaires et au Conseil d'Administration. Il représente la société à l'égard des tiers.

Toutefois il doit obtenir l'autorisation préalable du Conseil d'Administration lorsqu'il contracte un emprunt d'un montant supérieur à 200.000 € soit deux cent mille €. Il est en outre rappelé que cette limitation de pouvoirs est inopposable aux tiers.

Le Conseil d'Administration a conféré au DGD les pouvoirs suivants :

- Diriger et surveiller toutes les affaires sociales ;
- Signer la correspondance ;
- Effectuer tous achats de matériels, de marchandises et autres ;
- Passer et accepter tous traités et marchés, à forfait ou autrement, rentrant dans l'objet de la SO SPACE, faire toutes soumissions, prendre part à toutes adjudications ;
- Toucher les sommes dues à la SO SPACE ; payer celles qu'elle pourra devoir ; régler et arrêter tous comptes ;
- Contracter et résilier toutes assurances ;
- Souscrire, endosser, accepter, négocier et acquitter tous effets de commerce ;
- Faire ouvrir à la SO SPACE dans tous les établissements de crédit ou banques, tous comptes courants et d'avances sur titres ; créer tous chèques et effets pour le fonctionnement de ces comptes ;
- Exercer toutes actions judiciaires tant en demandant qu'en défendant ; représenter la SO SPACE dans toutes opérations de redressement ou liquidation judiciaire ;
- Faire tous traités et transactions ; consentir tous acquiescements, ainsi que toutes subrogations et antériorités, et toutes mainlevées d'inscriptions, saisies, oppositions et autres droits, avant ou après paiement ;
- Aux effets ci-dessus, passer et signer tous actes et pièces, constituer tous mandataires spéciaux, et généralement faire tout ce qui sera nécessaire pour l'administration générale des affaires de la SO SPACE et l'exécution des décisions du Conseil.

- En revanche, comme il en est pour le Président-Directeur Général, le Conseil d'Administration a décidé que pour les actes ci-dessus énumérés, le Directeur Général Délégué devra obtenir l'autorisation préalable du Conseil d'Administration lorsqu'il contracte un emprunt d'un montant supérieur à 200.000 € soit deux cent mille euros.

- cette limitation de pouvoirs est inopposable aux tiers.

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20171127-c57-11-2017-1-BF
Date de télétransmission : 27/11/2017
Date de réception préfecture : 27/11/2017

➤ Les décisions prises par l'**Assemblée Générale des Actionnaires** sont :

- en Assemblée Générale ordinaire les décisions relatives à l'approbation des comptes annuels, l'affectation des résultats, le quitus aux Administrateurs, la nomination ou le remplacement des membres du Conseil d'Administration, l'approbation des Conventions réglementées.
- en Assemblée Générale Extraordinaire les décisions touchant aux modifications statutaires (capital, objet social,...).

COMPOSITION

Le Conseil d'Administration de la SO SPACE est composé de 11 Membres répartis en deux collèges « privé » et « public » :

- Collège « public » dit du « premier groupe » : 5 Représentants de la Ville de Niort et 1 Représentant de la Communauté d'Agglomération du Niortais,
 - Collège « privé » dit du « second groupe (autres que les Collectivités Territoriales et leurs groupements) » : 5 Représentants des Actionnaires privés.
- Pour information, le mandat des Administrateurs du Collège privé arrivant à échéance l'Assemblée Générale Ordinaire Annuel du 23 juin 2017 a nommé les Administrateurs à ce jour en fonction pour des nouveaux mandats d'Administrateurs du second groupe pour une durée de six années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Au cours de l'année 2016, le Collège représentant les Collectivités territoriales et leur groupement (Actionnaires du 1er groupe) au sein du Conseil d'Administration de la SO SPACE était ainsi composé :

- ◆ Monsieur Luc DELAGARDE, Président-Directeur Général,
 - ◆ Monsieur Sébastien PARTHENAY,
 - ◆ Monsieur Dominique DESQUINS,
 - ◆ Madame Sylvette RIMBAUD,
 - ◆ Monsieur Christophe POIRIER,
Représentant la Ville de Niort,
-
- ◆ Monsieur Michel SIMON, représentant la Communauté d'Agglomération du Niortais.

☐ Autres participations : La Commission d'Appel d'Offres

Depuis 1994, la SO SPACE dispose d'une Commission d'Appel d'offres qui a pour mission d'examiner les candidatures et les offres et de choisir librement l'offre qu'elle juge la plus intéressante en tenant compte des critères justifiés par l'objet du marché ou ses conditions d'exécution, et mentionnés dans le Cahier des Charges, notamment le prix des prestations, leur coût d'utilisation, de leur valeur technique des garanties professionnelles et financières présentées par chacun des candidats, du délai d'exécution ou de toutes autres considérations.

Bien que cette obligation ait été levée par l'entrée en vigueur au 1er septembre 2005 de l'ordonnance n° 2005-649 du 06 juin 2005, sauf pour les SEM exerçant une activité de construction ou de gestion des logements sociaux, dans un souci de transparence le Conseil de Surveillance du 24 janvier 2005 a décidé de maintenir sa Commission d'Appel d'Offres ad'hoc tout en assouplissant ses règles.

Cela étant dans le cadre de la réforme des marchés publics, le nouveau droit de la commande publique issu de la transposition des directives européennes applicable dorénavant à la SO SPACE a été retranscrit dans :

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20171127-c57-11-2017-1-BF
Date de télétransmission : 27/11/2017
Date de réception préfecture : 27/11/2017

- L'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et son décret d'application n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics
- L'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 sur les concessions et son décret d'application n° 2016-86 du 1er février 2016.

1 - Les membres siégeant en 2016 et désignés par le Conseil d'Administration au Collège décisionnaire sont :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Luc DELAGARDE, Président de la C.A.O.	Monsieur Jean-Philippe JAVELLO
Monsieur Sébastien PARTHENAY	Monsieur Dominique DESQUINS
Madame Sylvette RIMBAUD	Monsieur Christophe POIRIER
Monsieur Patrick GIRAUD représentant la MACIF PARTICIPATIONS	Monsieur Thierry PIGANEAU représentant la Caisse Régionale de CREDIT AGRICOLE
Monsieur Frédéric LEGAL représentant la SAS TRENTE ORMEAUX DISTRIBUTION	Monsieur Claude GUIGNARD représentant la CHAMBRE DE COMMERCE et D'INDUSTRIE TERRITORIALE des Deux-Sèvres

2 – A titre d'information complémentaire, cette Commission d'Appel d'Offres (C.A.O.) dispose également d'un Collège consultatif

- Un représentant du Directeur Général de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations qui peut exiger que son avis soit porté au procès-verbal,
- La personne responsable du service des Marchés de la SO SPACE,
- Le collaborateur du Maître d'Ouvrage compétant dans la matière qui fait l'objet de la consultation,
- Cette liste n'est pas exhaustive.

□ Evolution des statuts....

Depuis la constitution de la SO SPACE le 21 novembre 1986, les statuts ont fait l'objet de plusieurs modifications :

Mises à jour par décisions des Assemblées Générales :

- Extraordinaire du 19 septembre 1988 : modification durée de la société portée de 30 ans à 99 ans (article 5)
- Extraordinaire du 08 juin 1990 portant le capital social de 2MF à 12MF et modifiant mode de gouvernance (CS à CA)
- Extraordinaire du 29 juin 1992 création de 2 articles : 18 bis (participation d'un observateur au CA) et 29bis (participation d'un observateur aux AG)
- Extraordinaire du 23 décembre 1993 portant sur la diminution du capital social de 12 MF à 9,1 MF
- Extraordinaire du 09 décembre 1995 : extension de l'objet social à la gestion et l'exploitation de Services Publics à caractère commercial
- Extraordinaire du 02 avril 1996 étendant l'objet social pour la gestion des services de transports public de voyageurs
- Extraordinaire du 12 juillet 1996 modifiant le mode de gouvernance (CA à CS et Directoire)
- Extraordinaire du 03 décembre 2001 intégrant la conversion du capital social de Francs en Euros soit 9,1MF à 1.387.750 Euros
- Extraordinaire du 25 octobre 2002 mise en adéquation avec les dispositions de la loi n° 2001-420 du 15 Mai 2001 relatives aux nouvelles dispositions économiques (Loi NRE) et la loi n° 2002-1 du 02 janvier 2002 de modernisation du statut des SEM et décision de porter à 5 le nombre minimum requis d'actions pour un Actionnaire afin d'être Membre du Conseil de Surveillance

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20171127-c57-11-2017-1-BF
Date de télétransmission : 27/11/2017
Date de réception préfecture : 27/11/2017

- 17 juin 2005, mise en adéquation avec les dispositions :
 - De la loi n°2002-1303 du 29 octobre 2002 en assouplissant les règles de cumul des mandats
 - De la loi 2003-706 du 1er août 2003 relative à la loi de Sécurité Financière en relevant de 5 à 10% le seuil des droits de vote des Actionnaires,
- En 2006, consécutivement à la séparation des activités stationnement et transports urbains programmée au 1^{er} janvier 2007, modification de la répartition des participations dans le capital social de la SOPAC de la Communauté d'Agglomération de Niort et de la Ville de Niort pour se situer respectivement à 0,11% et 79,20%.
- Mixte du 1er juin 2007 :
 - Modification de l'objet social suite à la séparation des activités stationnement et transports urbains,
 - Décision d'augmentation du capital social de 1.387.750€uros à 3.656.889 € avec délégation de pouvoirs au Directoire pour la réalisation, ceci afin de permettre à la SO SPACE de se positionner pour répondre à la Délégation de Service Public pour la construction et l'exploitation du futur parking souterrain de la Brèche lancée fin 2007 par la Ville de Niort
- En 2008, le Directoire dans sa séance du 05 juin a constaté l'augmentation de capital décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} juin 2007. A compter de cette date, le capital social de la SOPAC a été porté à 3.656.889 €uros, composé de 239 796 actions de 15,25 €uros en valeur nominale.
- Mixte du 29 juin 2010 :
 - Réduction de capital social de 3.656.889 € à 3.488.742,50 € par rachat par la SOPAC de ses actions en vue de leur annulation suite à la résiliation effective au 1^{er} janvier de la Délégation de Service Public consécutive à la refonte par la municipalité niortaise du projet du parking Brèche.
- Extraordinaire du 24 juin 2011 : extension de l'objet social à la gestion et l'exploitation d'équipements et de services dédiés à l'organisation d'événements économiques, de loisirs, de tourisme d'affaires, sportifs et culturels et changement mode de gouvernance (CS et Directoire à CA).
- Extraordinaire du 17 novembre 2011 : changement de dénomination sociale de SOPAC en SO SPACE.

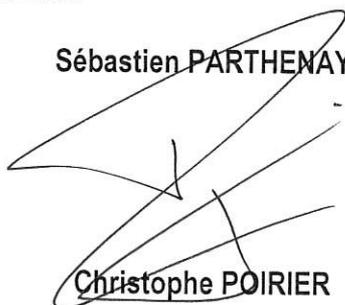
Fait à Niort, le 06 juillet 2017,

Signatures des Mandataires de la Ville de Niort

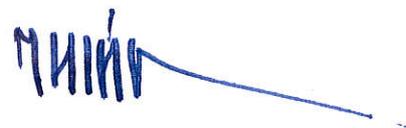
Luc DELAGARDE



Sébastien PARTHENAY



Dominique DESQUINS



Sylvette RIMBAUD



Christophe POIRIER

Signature du Mandataire de la Ville de Niort

Michel SIMON



Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20171127-c57-11-2017-1-BF
Date de télétransmission : 27/11/2017
Date de réception préfecture : 27/11/2017

